

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 107

LE DEVOIR, LE VENDREDI 15 MAI 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

COUR SUPRÊME

Omar Khadr est un jeune contrevenant

Encore une fois, le plus haut tribunal du pays rejette les arguments du gouvernement Harper

PHILIPPE ORFALI
MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Troisième procès, troisième revers pour le gouvernement Harper face à Omar Khadr. La Cour suprême du Canada a rejeté une fois de plus les arguments des conservateurs et donné raison à l'ex-enfant-soldat, jeudi. Un jugement rendu en l'espace d'une demi-heure à peine, à la surprise générale.

Le gouvernement fédéral a eu tort de croire qu'il pouvait traiter Omar Khadr comme un adulte alors qu'il n'avait que 15 ans au moment des crimes qui lui sont reprochés, ont tranché les neuf juges de la Cour suprême dans une décision unanime. La peine de huit ans imposée à M. Khadr par un tribunal militaire américain, pour crime de guerre, était donc bel et bien une peine pour adolescent.

Les magistrats prennent généralement de nombreuses semaines, voire des mois avant de faire connaître leurs conclusions. Dans un geste exceptionnel, ils ont toutefois rendu leur décision sur le banc, au terme d'une audience de deux heures, quelques instants après avoir entendu les arguments des avocats de M. Khadr. Un geste qui laisse entendre que la thèse avancée par le gouvernement Harper était mince au point de ne pas nécessiter davantage d'analyse.

Une ou cinq peines?

Détenu pendant huit ans à Guantánamo avant de plaider coupable à cinq infractions, dont celles de meurtre au premier degré, M. Khadr a été condamné à huit ans de prison, la première année devant être purgée aux États-Unis. Après cette première année, M. Khadr a demandé à être transféré au Canada, son pays d'origine. Au moment du transfert, les fonctionnaires de Service correctionnel canadien ont interprété sa

VOIR PAGE A 10 : KHADR

Lire aussi · Harcèlement judiciaire. Une chronique spéciale de Manon Cornéliier. Page A 10

ABANDONNÉS EN MER



CHRISTOPHE ARCHAMBAULT AGENCE FRANCE-PRESSE

Des milliers de migrants de Birmanie et du Bangladesh étaient jeudi en perdition en mer d'Andaman, en Asie du Sud-Est. Les gouvernements de la région continuent de repousser les bateaux, ignorant les appels à cesser ce jeu de ping-pong humain. Un hélicoptère thaïlandais a largué jeudi des vivres près de ce bateau rempli de 300 migrants affamés. Page B 9

ACCÈS À L'INFORMATION

Ottawa efface un délit par une loi rétroactive

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le gouvernement conservateur est au pouvoir et il entend se servir de ce pouvoir pour se protéger. Ottawa fera en effet adopter une loi rétroactive qui lui évitera une poursuite judiciaire pour avoir, dans le passé, failli à ses obligations légales en matière d'accès à l'information.

L'histoire est en lien avec le registre des armes d'épaule, maintenant disparu. En 2012, neuf jours avant l'adoption du projet de loi autorisant la destruction du registre, le militant Bill Clennett fait une demande d'accès à l'information pour obtenir toutes les données qu'il contient. M. Clennett obtiendra une réponse (plus de 8 millions de lignes de données comportant chacune 16 colonnes), mais il soupçonne qu'elle est incomplète. Il dépose une plainte au Commissariat à l'information qui, après enquête, tranche en sa faveur. Dans le registre, chaque ligne de renseignement contenait plutôt 64 colonnes. Mais il est trop tard : la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a détruit les données entre-temps.

La commissaire conclut que la GRC a failli à son obligation légale, car elle savait qu'une enquête était en cours et la Loi l'oblige à conserver les données jusqu'à la fin de celle-ci. Aussi, la commissaire demande au procureur général de déposer des accusations criminelles. En vertu de la Loi sur l'accès à l'information, il est interdit de « détruire » ou de « cacher » un document « dans l'intention d'entraver le droit d'accès prévu ». Une condamnation entraîne jusqu'à deux ans de prison ou une amende de 10 000\$. Le gouvernement conservateur a donc inséré

VOIR PAGE A 10 : DÉLIT

Lire aussi · Jamais repentant. Un éditorial de Josée Boileau. Page A 8

AUJOURD'HUI



Zeitgeist · L'enfer, c'est nous autres. Il faut avoir vu un de ses twitts maladroits exploser en feu d'artifice pour comprendre à quel point le lynchage public est un engin de guerre puissant. Page B 10

Économie · Bombardier supprime 1000 postes à Montréal. Plus de 700 autres sont aussi coupés à Toronto et Belfast. Page A 6

Culture · La littérature québécoise semble trouver son élan en France. De nouvelles voix séduisent les Français. Page B 4



Avis légaux..... B 7
Décès..... B 6
Météo..... A 4
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 8

LE DEVOIR À CANNES

Mad Max: tourner sous la colère des dieux

ODILE TREMBLAY

Il semblait ému, l'Australien George Miller, de venir présenter son film à Cannes jeudi hors compétition. Son frénétique *Mad Max: Fury Road*, qui gagnait d'un trait les écrans du monde, venait d'être terminé quelques jours plus tôt. Une course contre la montre dans laquelle Margaret Sixel, sa monteuse et épouse s'était impliquée à cent à l'heure.

Dans ce film d'action pure, sommet du genre, avec une musique formidable, en pulsation cardiaque au bord de sa propre fin du monde, le scénario, exsangue, répète ses cascades à qui mieux mieux. Qu'à cela ne tienne. « Il a été écrit comme un grand roman graphique, précise son maître d'œuvre australien. On a très peu de dialogues. Pour moi, un film d'action est une musique visuelle, dans laquelle les mouvements doivent s'enchaîner. Et cette musique est également une arme. »

Il est loin le temps où ce médecin de Sidney, hanté par les accidents de la route du désert, les amputations et les agonies multiformes, concocta avec les moyens du bord un film postapocalyptique dans le désert australien. Un monde en manque d'hy-



WARNER BROS ENTERTAINMENT INC./VILLAGE ROADSHOW FILMS

C'est sur les routes de Namibie que Furiosa (Charlize Theron, ci-dessus) et Mad Max cherchent le salut. L'équipe a en effet dû déménager le tournage après que des pluies diluviennes ont verdi le désert australien.

drocarbures, où l'homme était un loup pour l'homme. *Mad Max*, avec un jeune acteur débutant à sa proue, Mel Gibson, devint un film culte qui récolta le pactole planétaire. George Miller allait lui donner deux suites, en 1982 et 1985. Fin de la trilogie. C'est ici que les Athéniens s'éteignirent...

« Je ne rêvais pas au départ d'en faire un autre, puis l'idée a germé, mais si j'avais su que ça prendrait 20 ans avant qu'elle ne se concrétise... », évoque-t-il aujourd'hui. La colère de dieux s'en est mêlée en déversant sur le projet des plaies diverses. Le

11 septembre 2001 qui fit chuter le cours de la monnaie et

VOIR PAGE A 10 : MAD MAX

Lire aussi · De « chars » et de méninges. Notre critique François Lévesque a vu *Mad Max: Fury Road*. Page B 3

ACTUALITÉS

FIN DU COURRIER À DOMICILE

Les maires se tournent vers les tribunaux

JEANNE CORRIVEAU

Les villes de la région de Montréal contesteront devant les tribunaux la décision de Postes Canada de mettre fin à la distribution de courrier à domicile. Montréal, Laval, Longueuil et Westmount demanderont le statut d'intervenants dans l'action en justice intentée par le Syndicat des travailleurs des postes.

«On pense que la décision de Postes Canada outrepassé les compétences de celle-ci et qu'elle est inconstitutionnelle et inopérante», a expliqué le maire Denis Coderre jeudi. Le plan de compressions causera des préjudices importants aux personnes âgées ou à mobilité réduite, a-t-il dit.

Les maires reprochent à Postes Canada d'agir à sa tête sans mener de véritables consultations sur l'installation de boîtes postales communautaires. «En octobre, le conseil municipal a adopté une résolution pour collaborer avec Postes Canada dans le but de minimiser les impacts pour la population, a rappelé le maire de Laval, Marc Demers. Au mois de février, nous avons constaté qu'il n'y avait aucune collaboration, aucune communication.»

La mairesse de Longueuil, Caroline St-Hilaire, craint que malgré les promesses de Postes Canada, les municipalités soient contraintes de s'occuper elles-mêmes de l'entretien des boîtes postales et de la sécurité des lieux.

Questionné sur la détermination du p.-d.g. de Postes Canada, Deepak Chopra, d'aller de l'avant avec son plan, Denis Coderre a eu des mots durs: «C'est le même gars [payé] à 600 000\$ qui disait que ça va faire du bien aux vieux qu'ils sortent dehors. Il est insultant et arrogant.» Les maires comptent aussi demander un moratoire sur l'installation de boîtes postales.

Les villes seront représentées par l'avocat M^e Marc Lalonde, de Bélanger Sauvé, mais



«La décision de Postes Canada outrepassé [ses] compétences», a lancé le maire de Montréal, Denis Coderre, entouré de plusieurs collègues de la région.

on ignore encore les sommes qui seront requises pour mener cette bataille judiciaire. «C'est minime par rapport aux dommages irréparables que va provoquer le fait d'installer des boîtes postales partout», a tranché M. Coderre.

Enjeu électoral?

Le député du NPD de Rosemont-La Petite-Patrie, Alexandre Boulerice, a salué la décision des maires. La question du courrier à domicile sera un enjeu de la campagne électorale fédérale, a-t-il dit: «On va s'engager à rétablir la livraison du courrier à domicile dans tous les endroits où cela a été perdu depuis décembre 2013.»

De son côté, le député libéral d'Ottawa-Sud, David McGuinty, voit dans le plan de Postes Canada une manœuvre du gouvernement Harper pour privatiser cette société de la Couronne. Si les libéraux

Lachine pourrait retirer des boîtes

Postes Canada devrait commencer l'installation de boîtes postales communautaires dans l'arrondissement de Lachine au cours des prochains jours. Mais le maire, Claude Dauphin, a indiqué que si l'arrondissement juge que les sites choisis par Postes Canada sont inappropriés, il fera appel à ses employés et aux policiers pour

retirer les boîtes postales. «À titre d'exemple, Postes Canada veut installer des boîtes postales sur la rue Victoria, où il y a une voie réservée pour autobus. [...] Les gens vont se stationner là. Ça va créer des accidents monstres», a expliqué M. Dauphin. Lachine avait déjà déclaré n'avoir aucune intention de collaborer avec Postes Canada.

étaient portés au pouvoir en octobre prochain, ils entreprendront une révision complète du plan de Postes Canada, a-t-il promis.

Postes Canada assure qu'elle tient compte des commentaires des villes et des citoyens avant d'installer des boîtes postales. Postes Ca-

nada a ainsi sollicité la collaboration de Montréal pour mener un projet-pilote afin de trouver une solution dans les quartiers centraux, mais la réponse se fait toujours attendre, a indiqué sa porte-parole, Anick Losier.

Le Devoir

IKEA annonce son retour à Québec... à l'hôtel de Ville

ISABELLE PORTER à Québec

Le retour partiel d'IKEA dans la capitale a été accueilli en grande pompe jeudi lors d'une conférence de presse à l'hôtel de ville de Québec.

«Toutes les villes dans le monde, toutes les villes importantes en Occident ont chez elles IKEA. Ce n'était pas notre cas et maintenant IKEA arrive. Je pense que ça veut dire beaucoup de choses», a déclaré le maire de Québec, Régis Labeaume, avec à ses côtés le président d'IKEA Canada, Stefan Sjöstrand.

Les deux hommes ont d'ailleurs répondu aux questions des journalistes dans un décor inspiré des salles d'exposition que la compagnie compte aménager dans son commerce. Ce dernier doit ouvrir ses portes à la fin de 2015. Il ne s'agit pas d'un magasin en tant que tel, mais d'un centre de cueillette pour les gens qui commandent des meubles à distance, notamment.

Mais pour M. Labeaume, ce n'est qu'un début. Son équipe, dit-il, travaille avec IKEA «pour qu'elle s'établisse avec un magasin grande surface».

Le géant suédois du mobilier a déjà eu un magasin dans la capitale, qui a fermé ses portes en 1996. Depuis, un nombre incalculable de meubles ont circulé sur son retour, certains associant même la nostalgie d'IKEA à celle des Nordiques de Québec.

Invité à justifier le retour à Québec, le patron d'IKEA a expliqué qu'il n'était pas en poste à l'époque de la fermeture, mais que les gens de Québec étaient des «clients fidèles»,

qui étaient nombreux à faire le voyage jusqu'à Boucherville pour acheter ses produits.

Un privilège?

Rarement la venue d'une entreprise dans la capitale a-t-elle fait l'objet d'une conférence de presse officielle à l'hôtel de ville. A un journaliste qui lui demandait pourquoi, le maire a répondu: «Les entreprises qui le demandent, on le fait [...] C'est eux qui l'ont demandé, on était d'accord. En même temps, c'est une annonce qu'on considère comme symbolique.» Pour le maire, le retour d'IKEA témoigne de la bonne santé économique de la ville.

Il ne s'agit pas d'un magasin, mais d'un centre de cueillette pour les commandes

Quant à savoir si une telle publicité a pu déranger des concurrents d'IKEA, ce n'est du moins pas le cas d'Ameublements Tanguay. «Ça ne nous dérange pas du tout, a expliqué le président Jacques Tanguay. La Ville travaille très, très fort à amener des entreprises de l'extérieur et peut-être qu'un jour ils vont bénéficier d'un magasin complet. [...] Ça fait longtemps que Lévis et Québec espèrent la venue d'un IKEA.»

Le centre qui va s'installer à Québec est en fait un nouveau type de magasin testé actuellement par IKEA dans différentes villes du monde, comme London (Ontario). M. Sjöstrand a expliqué qu'il avait notamment l'avantage de pouvoir être installé rapidement, alors que cela peut prendre des années pour un magasin standard.

Le Devoir

Lire aussi · Beaux malaises. L'éditorial d'Antoine Robitaille. Page A 8

LE DEVOIR

Le journal *Le Devoir* est présentement à la recherche d'un représentant publicitaire dynamique pour son service des petites annonces. Relevant de la vice-présidente, ventes publicitaires, le candidat recherché doit avoir un intérêt marqué pour la vente de publicités et démontrer par son parcours sa capacité à atteindre, voire dépasser les objectifs fixés. Il aura pour rôle principal le développement de nouvelles clientèles et la croissance des revenus.

DESCRIPTION DE TÂCHES :

- Sollicitation de nouvelles clientèles pour les petites annonces et les regroupements.
- Développement de nouveaux secteurs.
- Maintien et développement de la base d'annonceurs habituels.

FORMATION ET COMPÉTENCES NÉCESSAIRES :

- Diplôme en commerce, en marketing, en administration ou d'un autre domaine connexe.
- Expérience minimum de 2 ans dans un environnement de ventes publicitaires, idéalement pour un média imprimé.
- Excellentes aptitudes en télémarketing.
- Connaissance de l'Internet et de la suite Office.
- Excellente maîtrise du français, connaissance de l'anglais un atout.
- Entregent et professionnalisme.

Le candidat recherché est reconnu pour son habileté et sa détermination à atteindre les objectifs de ventes. Bon communicateur, il donne un excellent service à la clientèle et fait preuve d'autonomie.

SALAIRE :

- Commission seulement, avec avances sur commission.
- Gamme complète d'avantages sociaux, comprenant un plan d'assurance maladie et un REER collectif.

Toute personne souhaitant présenter sa candidature doit le faire par écrit en soumettant son curriculum vitae avant le 22 mai 2015, à clbeliveau@ledevoir.com. Prière de ne pas téléphoner, nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus.

représentant publicitaire dynamique

Coderre réticent

Le maire de Montréal, Denis Coderre, n'est pas très chaud à l'idée de voir un camp à durée indéterminée être installé au centre-ville de Montréal. C'est le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) qui installera ce camp au centre-ville de Montréal, dans le

but de faire pression sur les gouvernements fédéral et provincial pour qu'ils réinvestissent dans le logement social. Le maire Coderre a lancé jeudi qu'il avait bien l'intention de parler aux partisans de cette idée. Il a aussi rappelé qu'il y avait des règlements à respecter et que chacun ne pouvait agir à sa guise.

La Presse canadienne

« JE SOUHAITAIS PARFAIRE MES TECHNIQUES D'ÉCRITURE. LE PROGRAMME DE RÉDACTION M'A CONFORTÉ DANS MON CHOIX D'EN FAIRE UN MÉTIER. »

Laetitia Maldonado
Certificat de rédaction professionnelle

Admission
Automne 2015

fep.umontreal.ca

f t i n

Université de Montréal | Faculté de l'éducation permanente

DONNEZ - VOUS - PLUS DE CRÉDITS

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Québec doit prioriser les jeunes filles

KARL RETTINO-PARAZELLI

Une élève qui décroche est une future mère qui influencera le parcours scolaire de ses enfants, garçons ou filles. Voilà pourquoi la lutte contre le décrochage scolaire des filles doit devenir la pierre angulaire de la stratégie gouvernementale, plaide la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

Dans une analyse publiée jeudi en collaboration avec l'organisme Relais-femmes, la FAE revient sur une étude qu'elle avait réalisée en 2012 et qui détaillait les causes et les conséquences du décrochage scolaire des filles. Depuis, le ministère de l'Éducation du Québec a reconnu l'importance de la scolarisation des jeunes filles, mais n'a pas adapté son plan d'action, souligne la vice-présidente au secrétariat de la FAE et responsable du dossier de la condition des femmes, Joanne Bertrand.

«Rien ne se fait de manière spécifique pour le décrochage scolaire des filles. Il y a quelques éléments pour le décrochage des garçons, mais nous, ce qu'on pense, c'est que la clé de voûte concerne celui des filles parce que ça va favoriser la réussite scolaire de tous leurs enfants, peu

importe leur sexe», dit-elle.

Au Québec, le décrochage scolaire est toujours plus important chez les garçons que chez les filles. Mais les répercussions du décrochage d'une élève sont plus grandes, fait valoir la FAE dans son rapport.

On sait que le décrochage scolaire des garçons et des filles est grandement lié à la pauvreté et à la sous-scolarisation des mères. Une élève qui renonce aux études se retrouve par ailleurs dans une situation financière généralement plus précaire qu'un décrocheur. Cette élève devenue mère est donc plus susceptible d'avoir des enfants qui seront à leur tour moins scolarisés.

Pour s'attaquer au décrochage scolaire des filles, la FAE et Relais-femmes demandent à Ottawa de rétablir le recensement long obligatoire pour faciliter l'élaboration de programmes provinciaux mieux adaptés et souhaitent que Québec analyse les données du décrochage scolaire en s'attardant à la réalité des jeunes filles. «Le gouvernement a produit des statistiques, mais n'a pas fait l'analyse plus pointue pour obtenir le portrait réel», dit M^{me} Bertrand.

Le Devoir

À LIRE DEMAIN
UN DOSSIER DE
FLORENCE SARA
G. FERRARIS.

POUR LE TEXTE
ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR



DOSSIER

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU NORD DU 52^e PARALLÈLE

Des prix plus élevés et une situation socioéconomique précaire forcent les résidents des communautés du Nord-du-Québec, comme celle de Chisasibi, à se rabattre sur des aliments de moins bonne qualité d'un point de vue nutritionnel.

ACTUALITÉS

Migrant
ou réfugié?CHRISTIAN RIOUX
à Paris

Je prends un article au hasard sur le drame des réfugiés. On y interviewe des migrants à Paris qui ont traversé la Méditerranée. Le premier est un Syrien qui a fui son pays à cause de la guerre civile. On apprend qu'il a travaillé quelques mois en Libye et qu'il est passé par l'Italie. Bizarrement, l'homme n'a pas demandé l'asile en Italie et ne compte pas le faire en France. Il attend d'être en Grande-Bretagne. Il rejoindra donc ces sans-abri qui font le pied de grue dans le Nord-Pas-de-Calais en attendant de passer en Angleterre au péril de leur vie. Ces étrangers refusent étrangement de demander l'asile en France, où ils seraient pourtant assurés d'être accueillis. En effet, en France, pratiquement aucun demandeur d'asile ne court le risque d'être expulsé. Même ceux qui ont menti aux autorités ne sont jamais reconduits chez eux.

Dans le même article, on interviewe un second «réfugié». Il s'agit bizarrement d'un Marocain. On ne savait pas qu'il existait des réfugiés marocains. Le Maroc n'est peut-être pas une démocratie exemplaire, mais c'est un pays où l'immense majorité de la population vit paisiblement. Le pays connaît un taux de croissance enviable. Il est même une terre d'accueil pour ces autres réfugiés de Côte d'Ivoire, du Congo et d'Irak. Il est donc évident que notre «réfugié» marocain est un immigrant économique qui a choisi, comme des centaines de milliers d'autres, de tenter sa chance en France.

Ces deux exemples illustrent la confusion qui règne dans ce débat. Tant qu'on n'en clarifiera pas les termes, on n'y comprendra rien. On compare parfois les réfugiés de la Méditerranée aux boat-people des années 1970 qui, fuyant le totalitarisme et la guerre, ont été accueillis de manière exemplaire. Il y a pourtant une différence majeure entre cette époque et la nôtre. C'est l'explosion de l'immigration économique qui provoque des tensions majeures, notamment dans les pays européens. Or, si le statut des réfugiés du Vietnam ne faisait aucun doute, le doute plane souvent sur ceux de la Méditerranée. Tant que tout ne sera pas fait pour lever cette ambiguïté, et rassurer les populations, le devoir de solidarité des Européens demeurera ambigu.

◆ ◆ ◆

Clarifions une chose. À l'égard de réfugiés qui fuient la famine, la guerre civile ou des catastrophes naturelles, le devoir de solidarité doit être total. Il ne doit pas souffrir la moindre hésitation. Face à des réfugiés dont la vie est menacée dans leur pays, il n'est pas question de lésiner sur la générosité. Traiter ces réfugiés de «coquerelles», comme l'a fait le tabloïd britannique *The Sun*, n'est pas seulement honteux, c'est un déni d'humanité.

Mais, il faut aussi clarifier autre chose. Face à l'immigration économique, ce devoir d'assistance et de solidarité n'existe pas. Un migrant économique est quelqu'un qui cherche simplement à améliorer sa situation matérielle. Il ne fuit ni la famine ni la guerre civile. Sa vie n'est pas en danger. Il faut dans ce cas reconnaître à chaque pays le droit de l'accueillir ou pas, en fonction de ses propres critères. Que des migrants économiques illégaux soient reconduits dans leur pays d'origine, cela n'a rien d'outrageant. Qu'un véritable réfugié le soit, c'est une abomination.

Comme l'expliquait récemment dans *Le Monde* Hubert Védrine, toute politique européenne devra «d'abord prendre la juste mesure du phénomène» et «distinguer entre asile et immigration.» Et l'ancien ministre des Affaires étrangères de conclure que, pour être généreux, l'asile ne doit pas «être détourné à des fins économiques, sinon il sera rejeté par les opinions.»

On ne convaincra jamais les peuples européens d'accueillir les réfugiés tant qu'on ne fera pas cette distinction. Dans nombre de pays, les populations ont le sentiment que, sous prétexte d'accueillir des réfugiés, on veut leur faire accepter une politique d'immigration économique dont ils ne veulent pas. Cette confusion est d'ailleurs entretenue par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker lui-même.

Mettons de côté le débat complexe sur les mérites de l'immigration. Certains estiment qu'une immigration choisie et contrôlée est avantageuse sur le plan économique. D'autres, tout aussi respectables, pensent qu'elle représente un gain économique à peu près nul et qu'elle peut avoir des effets sociaux négatifs si elle dépasse certains seuils. La question posée aujourd'hui en Europe n'est pas là. Elle est plutôt de savoir si les pays ont encore le droit d'avoir leur propre politique d'immigration. Bref, de faire comme le Canada et d'accepter les immigrants (comme par hasard riches, instruits et jeunes) ou de fermer leurs frontières comme le fait par exemple le Danemark.

Trop de bonnes âmes humanitaires refusent de distinguer les réfugiés des migrants économiques et agissent comme si l'accueil de ces derniers était en tout temps et en tout lieu un devoir imposé par on ne sait quel commandement divin. En entretenant cette confusion, on ne fait pas que mépriser les souverainetés nationales. On donne du grain à moudre aux populistes qui, eux, ne feront pas de quartiers. Au bout du compte, ce sont les vrais réfugiés qui en paieront le prix.

crioux@ledevoir.com



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Les programmes du FRQNT destinés à l'établissement des jeunes chercheurs, au financement des équipes de chercheurs qui planchent sur un projet précis et au soutien des regroupements stratégiques de chercheurs de diverses institutions sont particulièrement touchés.

Recherche: des subventions amputées

Le Fonds Nature et technologies fait face à un important manque à gagner

PAULINE GRAVEL

Des chercheurs québécois œuvrant dans des domaines aussi divers que la forêt, les océans, l'agroalimentaire, la médecine vétérinaire, l'optique, les mathématiques et les technologies verront leurs subventions réduites de 20%, ou même complètement abolies.

Plusieurs de ces chercheurs qui comptaient sur un financement du Fonds de recherche du Québec Nature et technologies (FRQNT) ont appris la mauvaise nouvelle alors qu'ils s'apprétaient à embaucher des étudiants pour l'été avec ces subventions. Au lieu de cela, ils devront plutôt mettre à pied de précieux assistants de recherche.

Plus précisément, ce sont les programmes du FRQNT destinés à l'établissement des jeunes chercheurs, au financement des équipes de chercheurs qui planchent sur un projet précis, et au soutien des regroupements stratégiques de chercheurs de diverses institutions qui offrent désormais des subventions diminuées de 20%. Qui plus est, certains regroupements stratégiques ne recevront plus un financement de six ans, comme le prévoit le programme, mais une subvention déjà réduite de 50% pendant un an, voire deux ans tout au plus.

Par ailleurs, les bourses allouées à des étudiants-chercheurs pour effectuer un stage en entreprise disparaissent. «Ces stages ont permis à 46% de nos étudiants de trouver un emploi dans l'entreprise», souligne

avec regret Maryse Lassonde, directrice scientifique du FRQNT.

M^{me} Lassonde explique que «ces réductions, qui ne sont pas imposées de gaité de cœur», découlent d'un manque à gagner qui remonte à 2012. Cette année-là, le budget annuel de base du FRQNT s'élevait à 35 millions, soit un montant nettement inférieur à celui des deux autres fonds (Santé, et Société et culture).

Mais pour compenser ce déséquilibre, le FRQNT bénéficiait de 15 millions supplémentaires provenant de la Stratégie québécoise de la recherche et d'innovation (SQRI), qui allouait des crédits ponctuels pour promouvoir certains projets, comme la mise en place de nouveaux regroupements stratégiques et la création de bourses pour les stages en entreprise.

Adoptés par le gouvernement Charest, la SQRI et son financement corollaire sont toutefois arrivés à échéance en 2013. Après la protestation des chercheurs qui réclamaient la reconduction de ces crédits, dont la disparition mettait à mal certains secteurs de la recherche, le gouvernement Marois avait finalement accordé 7 millions au FRQNT. «La chance dans notre malchance est que notre budget a été majoré à 45 millions au cours des deux dernières années», affirme M^{me} Lassonde avant de reconnaître que le fonds fait néanmoins face à

un important manque à gagner depuis 2013, puisqu'il recevait au total 50 millions en 2012, alors qu'il n'a disposé que de 42 millions en 2013 et 45 millions au cours de 2014 et 2015. «Pour compenser ce manque à gagner et éviter de couper dans nos programmes, nous utilisons les crédits résiduels provenant de la SQRI. Mais nous avons maintenant épuisé ces crédits. Nous avons donc cherché des stratégies pour faire face à la situation», précise-t-elle avant de préciser que les bourses d'excellence qui sont destinées aux étudiants de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat ont été épargnées.

Steve Charette, chercheur à l'Université Laval, déplore vigoureusement ces coupes, et plus particulièrement le fait qu'elles s'appliquent non seulement aux subventions qui sont attribuées pour la première fois à une équipe, mais également à celles qui avaient déjà été accordées au cours des deux dernières années.

«En enlevant 20% sur des sommes qui étaient déjà promises, il y a certains projets qui ne pourront pas être complétés, car nous ne pourrions plus payer les étudiants et le personnel technique ou professionnel qui avait été embauché grâce à ces subventions», dit-il. Il est surpris que les chercheurs aient été avertis de ces coupes à la dernière minute, soit au moment où débute «la session d'été durant laquelle on peut

embaucher des étudiants. Il y a probablement des étudiants qui avaient reçu des offres pour faire une maîtrise ou un doctorat et qui se retrouvent avec des chercheurs qui ne peuvent plus les financer.» M. Charette rappelle aussi que «les regroupements stratégiques [qui écopent d'une diminution de 20% dans le meilleur des cas] servent de levier pour aller chercher du financement au fédéral, voire à l'international. Le financement offert par le gouvernement provincial est essentiel pour permettre à nos unités de recherche de s'organiser pour être plus compétitives au niveau national.»

Océanographie

Selon Philippe Archambault, chercheur à l'Institut des sciences de la mer (ISMER) à l'Université du Québec à Rimouski, les coupes imposées aux regroupements stratégiques se traduiront notamment par la mise à pied du personnel chargé de l'entretien des appareils d'océanographie, de leur installation en mer et du traitement des données prélevées par ces instruments. Il souligne aussi les dommages que provoqueront les coupes dans les subventions accordées aux jeunes chercheurs qui démarrent leur carrière. «Ces subventions servent de tremplin aux jeunes diplômés au doctorat en leur permettant d'acheter un minimum d'équipement et d'accepter un ou deux étudiants afin de devenir performants rapidement. Ces subventions sont capitales», dit-il.

Le Devoir

CENTRES DE JOUR

La facture de transport explose

JESSICA NADEAU

Les usagers des centres de jour ont vu leur facture de transport exploser depuis quelques mois, alors que d'autres ont dû se tourner vers le transport municipal ou leurs proches pour les amener à destination, a appris *Le Devoir*.

Les centres de jour offrent des soins aux personnes âgées pour les aider à conserver une certaine mobilité et leur permettre de rester plus longtemps à domicile, en plus d'offrir un répit aux proches aidants.

La plupart des établissements de santé, qui gèrent les centres de jour, offrent à leurs usagers un service de transport adapté pour se rendre au centre, et ce, pour quelques dollars par jour.

Or une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux a été envoyée l'automne dernier à l'ensemble des établissements du réseau pour les informer qu'en date du 1^{er} janvier 2015, ils devaient augmenter leurs prix à 10\$ par jour pour un aller-retour aux centres de jour.

Dans certains cas, comme à Laval, on passe de 5\$ à 10\$, soit une hausse de 100% échelonnée

« Nous sommes dans l'obligation de cesser d'assumer le transport de la clientèle »

Institut universitaire de gériatrie de Montréal

jusqu'en 2017, comme en témoigne un document interne obtenu par *Le Devoir*. Ailleurs, certains payaient aussi peu que 1,50\$.

À Montréal et à Laval, plusieurs usagers se voient tout simplement privés de ce transport adapté.

«Nous avons le regret de vous annoncer que nous sommes dans l'obligation de cesser d'assumer le transport de la clientèle», écrit l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal dans une lettre envoyée aux usagers du centre de jour en septembre dernier.

La majorité des usagers se sont rabattus sur le transport adapté offert par la Ville de Montréal, aidés dans leurs démarches par l'Institut. D'autres ont opté pour se faire accompagner par un proche aidant, celui qui doit justement jouir d'un moment de répit grâce à ces visites. «Une minorité d'usagers» ont choisi

de ne plus fréquenter le centre de jour, confirme la porte-parole Frédérique Laurier.

Problème de fournisseurs

Cette situation n'est pas unique. Le CSSS Cavendish à Montréal a lui aussi décidé de diriger une partie de sa clientèle vers le transport municipal. Le problème, plaignent les établissements, c'est que le fournisseur de transport adapté autorisé à desservir les établissements de Montréal et de Laval a augmenté ses prix de façon faramineuse l'an dernier, passant de 60\$ à 125\$ l'heure.

Cette situation est inhabituelle en raison d'une position de quasi-monopole, confirme François Lemoine, directeur général de Sigma Santé, qui gère les appels d'offres groupés pour les établisse-

ments de santé du Québec.

C'est la compagnie Medica qui avait le contrat pour Montréal et Laval depuis 2011. Lorsque Medica a été rachetée par Groupe Age3 inc., en 2013, le nouveau fournisseur a annoncé son intention d'augmenter ses prix, sans quoi il mettait fin au contrat. «Il n'y avait pas de concurrence, on était dépendants», explique M. Lemoine. «C'est plate, mais c'est ça. C'est pour ça qu'on a accepté une augmentation des tarifs pour une période très limitée.»

Joint par *Le Devoir*, le directeur général de Groupe Age3, Daniel Canuel, affirme que Medica «roulait à perte» lorsque Groupe Age3 l'a racheté. Il dit avoir rencontré les directions d'établissement pour leur expliquer la situation, mais confirme que plusieurs ont choisi de mettre un terme au contrat pour le transport des usagers des centres de jour.

«La plupart des centres de jour ont remis en question leurs besoins. Certains ont décidé de faire appel à des taxis, d'autres à leurs bénévoles.»

Le Devoir

ACTUALITÉS

Le bus démystifié pour les aînés à Québec

ISABELLE PORTER
à Québec

Les difficultés que beaucoup de personnes âgées éprouvent pour se déplacer ont poussé un organisme de Québec à créer des ateliers d'initiation au transport en commun.

«Il y a une méconnaissance des aînés du transport collectif. Ils ne connaissent pas assez les services existants», explique Étienne Grandmont de l'organisme Action transports viables.

Ces ateliers visent notamment à démystifier le service et à faire connaître des ressources comme les plateformes d'embarquement pour les personnes en fauteuil roulant. Le projet est actuellement testé dans le cadre d'un projet-pilote auprès de groupes de personnes âgées de Beauport et Saint-Augustin. Le Réseau de transport de la capitale (RTC) est l'un de ses partenaires.

Comme l'explique M. Grandmont, beaucoup de personnes âgées ont conduit toute leur vie et n'ont tout simplement pas développé l'habitude d'utiliser le transport en commun. Ceux qui peuvent encore conduire mais n'ont plus de voiture peuvent aussi recevoir des formations sur le service d'auto-partage Communauté.

Avec l'étalement urbain et le vieillissement de la population, la mobilité des personnes âgées est un enjeu qui intéresse de plus en plus les villes. C'est également le cas du milieu de la recherche. Un groupe de chercheurs de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Avec l'étalement urbain et le vieillissement de la population, la mobilité des personnes âgées est un enjeu qui intéresse de plus en plus les villes.

L'Université Laval a notamment constaté que la part des personnes âgées de Québec qui utilisent le transport en commun a diminué beaucoup entre 1996 et 2006. Avant 70 ans, l'écart est peu marqué, mais chez les 71 ans et plus, on parle d'une diminution de moitié (d'environ 10% à 5%).

Selon l'un des chercheurs, Marco Antonio Lopez Castro, les personnes âgées semblent préférer marcher. «La solution ce serait peut-être d'avoir des

quartiers amicaux pour les personnes âgées où ils peuvent trouver de tout près de chez eux.»

Au Réseau de transport de la capitale (RTC), on observe le phénomène contraire depuis 2006. En effet, depuis huit ans, le nombre de laissez-passer pour aînés vendus a crû de 40%. Des études de clientèle ont aussi montré que la part des 65 ans et plus qui utilisent le bus au moins une fois par mois est passée de 14% en 2010 à 21% en 2014.

Chez Accès transports viables, on souligne par ailleurs que la demande pour le Service de transport adapté (STAC) est en pleine croissance. Les données pour l'an dernier ne sont pas encore disponibles, mais de 2012 à 2013, les demandes étaient passées de 1231 à 1956. Le STAC est offert aux personnes qui ont un handicap physique et un billet du médecin est requis pour y avoir accès.

Le Devoir

PROJET D'AGRANDISSEMENT

Un BAPE sans l'appui du Port de Québec

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Le ministre de l'Environnement, David Heurtel, s'est retourné les manches. Une partie de bras de fer constitutionnel se dessine autour du projet d'agrandissement du Port de Québec entre Ottawa et Québec.

N'en déplaise à l'Administration portuaire de Québec (APQ), il demandera au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de démêler les impacts du projet d'agrandissement sur la qualité de l'air et de l'eau, ainsi que de «regarder à fond» les enjeux liés au transport d'hydrocarbures. «L'agrandissement du Port de Québec, c'est un projet [...] majeur, et ça soulève des questions au niveau environnemental», a-t-il insisté lors d'une mêlée de presse.

Le gouvernement québécois «prendra les actions qui s'imposent» une fois qu'il aura en main le rapport de l'organisme indépendant — sans doute assorti d'une série de recommandations. Il aura toutefois du mal à assurer le respect d'éventuelles conditions du ministère de l'Environnement au projet d'agrandissement puisque l'APQ se dit assujéti exclusivement à la législation fédérale. Pas à la Loi sur la qualité de l'environnement? «Non», a répondu la porte-parole de l'APQ, Marie-Andrée Blanchet, dans une entrevue avec Le Devoir.

«Ce n'est pas le Port de Québec qui va décider quelle loi s'applique», a rétorqué M. Heurtel. «Notre position a toujours été la même: les lois du Québec en matière environnementale s'appliquent au projet d'agrandissement [du Port de Québec].»

Le ministre exclut à l'heure actuelle de saisir les tribunaux afin de clarifier la portée de la Loi sur la qualité de l'environnement. Selon lui, «ce n'est pas productif de passer des années et des années, dépenser de l'argent, pour aller devant les tribunaux».

Pourtant, le ministère de l'Environnement est déjà «devant les tribunaux». À l'automne 2012, l'entreprise IMT-Québec inc. — derrière un projet d'implantation de réservoirs de produits chimiques et pétroliers — lui avait signifié qu'elle ne participerait pas aux audiences pu-

bliques du BAPE. Elle avait plutôt demandé à la Cour supérieure du Québec de déterminer si le Port de Québec et elle sont soumis à la législation québécoise. L'affaire est toujours pendante.

Imbroglia

L'APQ a consenti à soumettre le projet d'agrandissement du Port de Québec à des consultations publiques menées conjointement avec le BAPE, a annoncé M. Heurtel en marge du caucus des élus libéraux jeudi avant-midi. «Ce qui est intéressant de souligner, c'est qu'il y a une collaboration avec le Port de Québec. On va travailler ensemble», a-t-il fait valoir.

Il n'en est rien, a soutenu l'APQ par voie de communiqué à quelques minutes du début de la période des questions. Le Port de Québec s'est dit «ouvert» à la possibilité que «le ministre, par l'entremise du BAPE, puisse soumettre des questions à l'Administration portuaire de Québec», a expliqué M^{me} Blanchet. L'APQ a opté pour cette «solution pour éviter de s'empêtrer dans un débat juridictionnel», a-telle précisé.

L'APQ estime être assujéti à la législation fédérale, pas à celle provinciale

Par ailleurs, il n'a été question de confier les rôles des consultations publiques à la fois à des commissaires du

BAPE et de l'APQ à aucun moment durant les échanges des derniers jours entre la sous-ministre à l'Environnement, Chrystine Tremblay, et l'APQ, selon des informations du Devoir.

À la sortie du Salon bleu, M. Heurtel a dit trouver «très dommage» l'attitude du Port de Québec. Cela dit, «il va y avoir un BAPE» sur le projet d'agrandissement, a-t-il promis.

Pacotilles

Le Parti québécois craint la mise sur pied d'un «BAPE de pacotilles», qui viserait à apaiser les inquiétudes des électeurs de Jean-Talon en vue de la partielle du 8 juin prochain. «De faire un BAPE, c'est bien beau, mais il faut que le BAPE aille des dents. Il faut que le BAPE joue un rôle déterminant dans la décision qui va être prise», a déclaré le député de Marie-Victorin, Bernard Drainville. Il presse M. Heurtel de «dire que le projet n'ira pas de l'avant tant qu'il n'y a pas de certificats d'autorisation».

Avec Robert Dutrisac
Le Devoir

Le 1420, Mont-Royal transformé en condos

Près de 200 logements seront construits dans l'ancien couvent

JEANNE CORRIVEAU

L'ancien couvent du 1420, boulevard du Mont-Royal sera vendu par l'Université de Montréal au promoteur immobilier Olivier Leclerc, qui compte y aménager des condominiums.

L'offre d'achat a été déposée le 30 mars dernier, et le comité exécutif de l'UdeM l'a entérinée le 1^{er} avril. L'Université n'a pas voulu dévoiler le montant de la vente, car celle-ci n'a pas encore été finalisée. Lors d'un entretien téléphonique, Olivier Leclerc a soutenu qu'il

avait jusqu'en décembre pour conclure la transaction.

Le promoteur envisage d'aménager 197 condos, mais ce nombre pourrait revu à la baisse, a-t-il précisé. Il compte

Le promoteur promet que les éléments patrimoniaux seront protégés

construire quelque 360 places de stationnement en souterrain. M. Leclerc assure que les éléments patrimoniaux de l'immeuble, qui se trouve dans l'arrondissement naturel et

historique du mont Royal, seront protégés. En vertu de l'entente, l'enveloppe extérieure du bâtiment et la chapelle seront préservées. «L'aspect patrimonial de l'immeuble nous tient à cœur», a indiqué M. Leclerc qui travaillera avec le cabinet d'architectes Lemay et associés.

Le projet a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Outremont le 6 mai dernier. D'ici la conclusion de la transaction, l'UdeM lancera un appel d'offres pour que des travaux de démolition et de désamiantage puissent être entrepris.

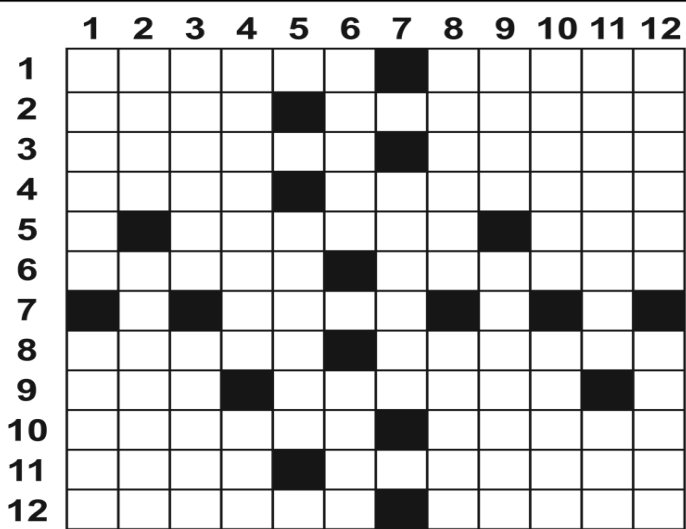
Le Rassemblement pour la sauvegarde du 1420, boulevard du Mont-Royal a accueilli

l'annonce de la transaction avec déception. «On continue de penser que c'est la mauvaise solution. Le marché des condos est saturé», a indiqué le professeur de philosophie Michel Seymour. Rappelons que le Rassemblement avait auparavant contesté devant les tribunaux la précédente tentative de l'UdeM de vendre l'ancien couvent au Groupe Catania. Bien que le groupe citoyen ait mordu la poussière, la vente ne s'est jamais concrétisée.

Selon M. Seymour, l'Université aurait dû conserver l'ancien couvent pour y loger des classes. «L'UdeM n'assume pas ses responsabilités patrimoniales en se départant de ce magnifique bâtiment.»

Le Devoir

MOTS CROISÉS



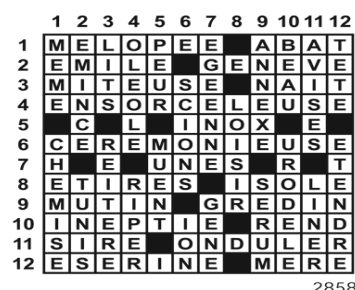
HORIZONTALEMENT

- Passionnée - Récipient.
- Retranchée - Transparente.
- Qui vit enfermé - Matière fertilisante d'origine animale.
- Fournie - Physicien danois.
- Plante des marécages - Commun.
- Formules - Stupide.
- Famille princière d'Italie.
- Diminué - Âne mâle.
- Rivière d'Alsace - Très troublé.
- Disposition d'un contrat - Observer des cocos.
- Derrière le miroir - Métal blanc.
- Blesse sauvagement - Donnée par la mère.

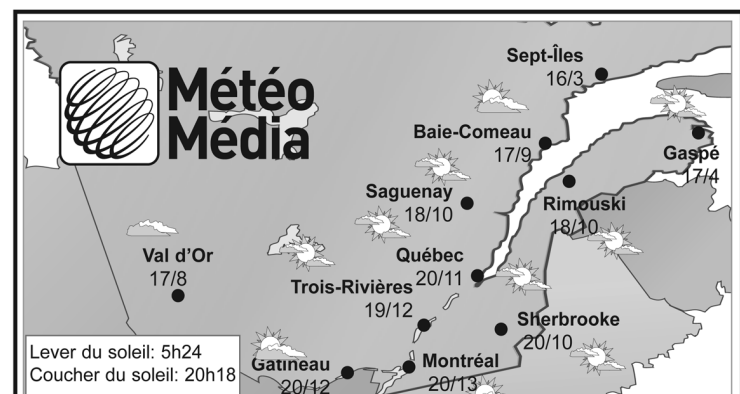
VERTICALEMENT

- Trouver prise - Imposer une conduite à tenir.
- Extraire - Produit sucré élaboré par des pucerons.
- N'admet pas l'autorité de quelqu'un - Peu consistant.

- (Se) régaler - Homogène.
- Sorties.
- Progrès - Géniteur.
- Jeune homme très beau.
- Rayée - Casque en métal.
- Orifice - Serré dans un vêtement étriqué.
- Décidé - Tuyau.
- S'enroule à gauche - Trompée.
- Rongée - Échéance.



SOLUTION DU DERNIER



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Var 19/4	Ave 11/0	Londres	Var 17/11	Nua 17/8
Moncton	Sol 21/10	Var 21/9	Los Angeles	Plu 18/12	Sol 20/14
Saint-Jean	Sol 17/7	Var 16/8	Mexico	Ave 22/14	Ave 23/14
Toronto	Plu 15/12	Var 23/14	New York	Sol 24/16	Ora 29/20
Vancouver	Sol 18/13	Var 16/13	Paris	Ave 17/7	Ave 18/9
Winnipeg	Sol 17/7	Plu 17/-1	Tokyo	Plu 25/18	Plu 22/17

Montréal	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui 20	13	19/14	23/14	21/11
Nuageux avec percées de soleil.	Plutôt nuageux.	Averses, pdp 40%.	Ensoleillé.	Passages nuageux

Québec	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui 20	11	18/12	17/10	22/9
Ciel variable.	Plutôt nuageux.	Plutôt nuageux.	Ciel variable.	Passages nuageux

Gatineau	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui 20	12	20/13	24/14	22/8
Nuageux avec percées de soleil.	Nuageux.	Nuageux avec percées de soleil.	Ensoleillé.	Possibilité d'orages, pdp 70%.

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.



Pawluck écope d'une peine avec sursis

Une jeune femme reconnue coupable de harcèlement criminel après avoir publié une photo d'un graffiti dépeignant le commandant de la police de Montréal avec une balle dans la tête s'est vu infliger une peine avec sursis, jeudi. Jennifer Pawluck, 22 ans, a été reconnue coupable en avril de harcèlement criminel pour avoir pris un cliché du graffiti et l'avoir publié sur son compte Instagram en 2013. La juge de la Cour du Québec s'est ralliée à une recommandation commune des deux parties d'une peine avec sursis, assortie de 18 mois de probation et de 100 heures de travaux communautaires. La jeune femme ne doit pas faire usage d'Instagram, Facebook ou Twitter dans la prochaine année, à l'exception de messages privés. Jennifer Pawluck ne pourra pas non plus publier quoi que ce soit concernant la police ou quiconque lié au système judiciaire. Le commandant Ian Lafrenière, la voix publique principale du Service de police de la Ville de Montréal à l'occasion d'événements majeurs, a affirmé au procès, en février, que le partage de cette image l'avait ébranlé, avait fait peur à ses enfants et avait forcé sa conjointe à un arrêt de travail.

La Presse canadienne

Chantier Davie: Québec en a assez de supplier Ottawa, dit Daoust

Le Québec en a assez de «supplier» Ottawa d'octroyer un contrat au Chantier Davie Canada de Lévis, a pesté le ministre de l'Économie, Jacques Daoust, jeudi. En point de presse, le ministre libéral a haussé le ton contre le gouvernement fédéral qui tarde à annoncer ses intentions concernant le renouvellement de ses bateaux de ravitaillement. «Je ne suis pas content, a lancé M. Daoust, d'ordinaire plutôt jovial. J'ai parlé personnellement à six ministres fédéraux et j'ai écrit à une septième et je n'ai pas encore de résultat. Je ne suis pas content.» Le chantier maritime lévisien s'apprête à mettre à pied quelque 200 travailleurs, faute de boulot, en raison des tergiversations du gouvernement fédéral de Stephen Harper dans ce dossier. «Les chantiers dans les Maritimes sont remplis, les chantiers de la Colombie-Britannique sont remplis avec les contrats militaires et on est obligé de supplier pour essayer d'obtenir un contrat au Québec», a dénoncé le ministre Daoust.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Le fisc aux bureaux d'Uber Canada

PIERRE SAINT-ARNAUD

La société Uber Canada, qui offre des services de taxi non réglementés, est dans la mire du fisc québécois.

Une vingtaine d'enquêteurs et d'informaticiens de Revenu Québec sont débarqués jeudi avant-midi dans les deux bureaux montréalais de la firme Uber. Revenu Québec dit avoir « des motifs raisonnables de croire que des infractions ont été commises à l'encontre des lois fiscales ».

Les perquisitions visent la saisie de documents et de données afin de déterminer si l'entreprise œuvre dans l'illégalité. Les infractions aux lois fiscales exposent leurs auteurs à de lourdes amendes et des peines d'emprisonnement.

La présence d'Uber sur le territoire montréalais — et dans bien d'autres villes à travers le monde — est vigoureusement contestée par plusieurs instances.

Revenu Québec craint des infractions à l'encontre des lois fiscales

À Montréal, les chauffeurs de taxi s'insurgent contre ce qu'ils estiment être une concurrence déloyale, alors qu'eux doivent déboursier des centaines de milliers de dollars pour leur permis, payer des assurances spéciales et répondre à des normes établies par la Ville.

Le maire Denis Coderre ainsi que le ministre des Transports, Robert Poëti, ont également fait part de leur opposition aux activités d'Uber, qu'ils qualifient de service de taxi illégal, une opposition qu'a réitérée le

maire Coderre jeudi matin alors qu'il participait à un événement public.

« Si vous donnez un "lift" et vous recevez de l'argent, ça s'appelle un taxi. Il y a des permis pour ça, il y a des façons de faire. On ne peut pas arriver Gros-Jean comme devant et dire: je suis ici et je fais ce que je veux... à moins qu'ils aient 1,2 milliard de dollars pour acheter l'ensemble des permis », a déclaré le maire, reprenant presque intégralement des propos qu'il a déjà tenus à l'endroit d'Uber.

Uber met en lien des propriétaires privés d'automobile qui se mettent en disponibilité avec des clients désireux de se déplacer à moindre coût qu'en taxi. Une porte-parole de la maison-mère, à Toronto, Susie Heath, n'a pas donné d'interview.

La Presse canadienne



COMMISSION SCOLAIRE DU YUKON

La Commission scolaire du Yukon souhaite accueillir des enfants dont les parents n'ont pas étudié en français.

ACCÈS AUX ÉCOLES DE LANGUE FRANÇAISE

Retour à la case départ pour les francophones du Yukon

PHILIPPE ORFALI

à Ottawa

Retour à la case départ pour la communauté francophone du Yukon. Dans une décision unanime jeudi, la Cour suprême a renvoyé au tribunal de première instance un procès sur l'accès aux écoles de langue française du territoire, plus de cinq ans après le début des procédures.

Le juge adjoint à la Cour suprême du Yukon, Vital Ouellette, aurait fait preuve de partialité à l'égard des francophones lors des audiences tenues en 2009. Un nouveau procès devra donc être tenu, concluent les sept juges du plus haut tribunal du pays.

La Cour ne se prononce pas de front sur des questions importantes pour les communautés francophones d'autres provinces et territoires que le Québec, qui tentent d'arracher davantage de pouvoirs à leurs gouvernements respectifs, notamment au chapitre des admissions dans les écoles.

La Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY) souhaite accueillir des élèves dont les parents n'ont pas eux-mêmes été éduqués dans la langue de Molière, ou encore

« Le comportement du juge fait naître une crainte de partialité »

Jugement de la Cour suprême

de jeunes arrivants francophones ne détenant pas pour l'instant la citoyenneté canadienne et n'étant donc pas, techniquement, admissibles à l'éducation dans la langue de la minorité en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

En 2009, le juge Ouellette penchait en leur faveur et forçait Whitehorse à fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour permettre à la Commission scolaire francophone du Yukon de répondre à la demande. Mais la Cour d'appel a donné raison au gouvernement territorial, citant notamment des vices de procédure. La Cour suprême a maintenu ce jugement, précisant que « le comportement du juge du procès fait naître une crainte raisonnable de partialité ».

Même s'ils sont visiblement déçus de la décision du tribunal, les avocats de la CSFY gardent espoir. C'est que, le mois der-

nier, la Cour suprême rendait un autre jugement portant sur l'accès aux écoles de la minorité, cette fois à Vancouver. La décision précisait en termes très clairs que les gouvernements doivent fournir aux commissions scolaires francophones les fonds et pouvoirs nécessaires afin d'offrir une éducation réellement équivalente à celle des écoles de la majorité.

« Grâce au jugement, le ministre de l'Éducation sait que, si on a à nouveau à se rendre devant les tribunaux, on va gagner cette fois », estime l'avocat du CSFY, M^e Roger Lepage. Une entente de gré à gré sur le financement de l'éducation de langue française au Yukon est donc possible, à son avis. La CSFY se dit encouragée par la récente promesse du gouvernement du Yukon de construire une nouvelle école secondaire de langue française à Whitehorse.

Le Devoir

Visites libres

CE DIMANCHE DE 14 H À 16 H • 514 985-3322 • PETITESANNONCES@LEDEVOIR.COM

VOUS AVEZ L'ART DE VIVRE, NOUS AVONS L'ART DE VENDRE.

art via capitale

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

4396, AV. MADISON
Chaleureuse maison rénovée, 4 CAC, grande cour, côté ouest, aucun voisin arrière. Cachet conservé, boiseries, puits de lumière, pl. bois franc. Près avenue Monkland et de tous les services. Impeccable!
679 000 \$ - MLS # 27331726
EMMANUELLE LEBEAU
514-922-5215
Courtier immobilier, Via Capitale du Mont-Royal

art via capitale

via capitale du mont-royal
AGENCE IMMOBILIÈRE
1152 avenue du Mont-Royal est
514.597.2121
www.viacapitaledumontroyal.com

MARCHÉ JEAN-TALON

88 RUE MOZART EST
Beau grand RDC en copropriété indivise, 1 250 p.c., aire ouverte, 2 grandes chambres, grande cour arrière magnifique, un peu sauvage, sous-sol de presque 6 pieds bétonné.
475 000 \$ - MLS # 15402047
ESTHER LEBLANC
514-220-2454
Courtier immobilier agréé

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

4522, AV. HINGSTON
Superbe copropriété, 2^e étage, 2 ch. + bureau sur rue tranquille dans Village Monkland. RÉNOVÉ, impeccable. Emplacement idéal près écoles, hôpitaux, commerces, parc et transports. Un bijou!
PRIX RÉDUIT : 435 000 \$ - MLS : 11577565
MARIE-JOSÉE NADEAU
514-803-7456
Courtier immobilier, Royal Lepage Tendence

POUR ANNONCER DANS CETTE SECTION VEUILLEZ CONTACTER LES PETITES ANNONCES AU 514 985-3322

VENDREDI ET SAMEDI
15 ET 16 MAI
À L'ACHAT DE

3

BOUTEILLES ET PLUS
DE VOTRE CHOIX*

OBTENEZ

10%

DE RABAIS
SUR

TOUT! TOUT! TOUT!

La modération a bien meilleur goût.

PRENEZ GOÛT À NOS CONSEILS

Educ Alcool

SAQ

18+

Exclus de cette offre: titulaires de permis, SAQ Dépôt, agences de la SAQ et comptoirs Vin en vrac. L'offre Obtenez 10% de rabais sur tout à l'achat de 3 bouteilles et plus de votre choix est en vigueur les 15 et 16 mai 2015 seulement et s'applique uniquement à l'achat d'un minimum de 3 produits alcooliques offerts en succursale et dans SAQ.COM. Les produits vendus en paquets comptent pour un article seulement. Exclut de cette offre: les formats miniatures de 50 ml et moins, les cartes-cadeaux SAQ, les cartes de dégustation, les bons-cadeaux « Les Connaisseurs », les produits commandés par l'entremise du service des commandes privées, les produits en vente dans le catalogue Le Courrier vinicole, ainsi que tout autre article ou produit non alcoolique. Le rabais de 10% est calculé sur le prix courant. La consignation sur les bières est exclue du montant d'achat donnant droit à l'escompte. Achats non cumulatifs. Aucune mise de côté n'est acceptée. 18 ans ou plus.

ÉCONOMIE



À Montréal, Bombardier éliminera 1000 postes.

BOMBARDIER

1700 postes s'envolent

Les ventes de ses avions d'affaires ne décollant pas, l'avionneur québécois tente de contrôler ses dépenses

FRANÇOIS DESJARDINS

Pendant que Bombardier invoque la mollesse du marché des avions d'affaires et que le gouvernement Couillard laisse entrevoir une forme d'appui financier, les employés québécois de la division aéronautique se demandent par centaines si, et quand, ils perdront leur emploi.

A compter du mois prochain jusqu'au trimestre de 2016, la société, également aux prises avec le développement coûteux de la famille C-Series, va supprimer 1000 postes à Montréal, 480 à Toronto et 280 à Belfast.

Au Québec, le licenciement de ces employés, qui travaillent à l'assemblage des appareils Global 5000 et 6000 — destinés notamment à des individus fortunés et aux entreprises —, touchera les installations de Saint-Laurent et de Dorval.

Une semaine après avoir laissé entendre que des mauvaises nouvelles étaient imminentes, l'entreprise a justifié son geste en invoquant « la situation économique actuelle et les enjeux géopolitiques de certains marchés, dont l'Amérique latine, la Chine et la Russie, qui affectent le nombre de nouvelles commandes dans l'ensemble de l'industrie ».

L'autre trame narrative est connue: Bombardier est aux prises avec le développement d'une nouvelle famille d'appareils commerciaux, la C-Series, dont les coûts ont explosé depuis les prévisions initiales et qui a été marqué par des retards importants. Le programme est actuellement évalué à 5,4 milliards, un bond de 60% par rapport à l'évaluation de 2008.

Le taux de chômage chez les gens qui œuvrent dans le secteur aérospatial québécois est inférieur à 1%, a soutenu la présidente d'Aéro Montréal, Suzanne Benoit. « Il ne faut pas dramatiser sur le sort du secteur. Beaucoup de gens vont retrouver du travail. Les pertes d'emploi sont malheureuses pour les familles, mais il y a des chances que le programme redémarre. Dans notre secteur, on livre à temps, il n'y a pas d'inventaire pour des clients éventuels. »

Afin de reprendre le contrôle sur ses finances, Bombardier a posé un certain nombre de gestes au cours des derniers mois. Outre la nomination d'un nouveau chef de la direction, Alain Bellemare, l'entreprise a suspendu le versement des dividendes et émis de nouvelles actions afin de renflouer ses coffres. Elle compte aussi inscrire en Bourse une partie de sa division Transport, qui fabrique des trains et du matériel de transport en commun.

Québec réagit

« C'est clair que 1000 emplois qui disparaissent, ça fait très mal », a dit le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, Jacques Daoust, lors d'un impromptu de presse à Québec. « L'aéronautique, on va continuer de la soutenir. S'il y a lieu de l'appuyer financièrement, on va le faire. Mais avec des financements, parce qu'on n'est pas en mode subventionnaire. Ce que je veux, c'est que la C-Series commence à livrer des avions », a ajouté le ministre.

La société SWISS sera la première à mettre le CS100 en service, au début de 2016.

La division des avions d'affaires regroupe environ 11 600 employés et a généré en 2014 des



RYAN REMIORIZ LA PRESSE CANADIENNE

Depuis sa nomination comme chef de la direction, Alain Bellemare a posé plusieurs gestes afin de permettre à Bombardier de reprendre le contrôle sur ses finances.



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre québécois de l'Économie, Jacques Daoust, n'écarte pas l'idée de venir en aide à l'avionneur québécois, sans qu'il soit question de lui verser une subvention.

revenus de 7,2 milliards avec ses lignes d'appareils Learjet, Global et Challenger. Dans les avions commerciaux, les revenus ont atteint 2,7 milliards.

À la fin de 2014, Bombardier comptait 34 100 employés dans sa division aéronautique. Ses activités de matériel roulant, regroupées dans la division Bombardier Transport, comptaient environ 39 700 travailleurs, principalement en Europe.

« Dans le marché, il y a un besoin pour environ 12 000 avions monocouloirs au cours des dix prochaines années », a dit sur les ondes de Radio-Canada le coordonnateur à l'Association internationale des machinistes, David Chartrand. « J'entrevois l'avenir avec optimisme. Aujourd'hui, ce n'est pas une bonne nouvelle, mais en général, au Québec, on est un des trois endroits au monde où on peut assembler un avion de A à Z. »

La centrale Unifor, qui représente 1700 employés, a indiqué que des réunions avec la direction auront lieu la semaine prochaine.

À la Bourse de Toronto, l'action de Bombardier a gagné 5%, à 2,68\$.

Avec Marco Bélaïr-Cirino
Le Devoir

MARCHÉS BOURSISERS

TORONTO S&P TSX 15 028,12 ▲ +47,40 +0,3%	New York S&P 500 2121,10 ▲ +22,62 +1,1%	PÉTROLE 59,88 -0,62 \$US -1,0%
	NASDAQ 5050,80 ▲ +69,11 +1,4%	OR 1225,20 +7,00 \$US +0,6%
	DOLLAR CANADIEN 83,34 -0,22 \$US -0,3%	\$US = 1,1999 73,05 -0,62 EURO
		1 EURO = 1,3690

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

S&P TSX	SPTT15028.12	47.40	0.32	183190	
S&P TX20	TX20	603.00	0.06	0.01	71489
S&P TX60	TX60	874.82	3.00	0.34	86140
S&P TX60 Cap.	TX6C	967.38	3.32	0.34	86140
Cons. de base	TTCS	445.70	7.68	1.75	3574
Cons. discrét.	TTCD	180.31	2.57	1.45	10525
Énergie	TTEN	220.57	-1.89	-0.85	43916
Finance	TTFS	250.77	0.54	0.22	16934
Aurifère	TTGD	170.59	0.37	0.22	66606
Santé	THC	133.11	1.37	1.04	3091
Tech. de l'info	TTTK	51.82	0.61	1.19	5041
Industrie	TTIN	186.31	0.74	0.40	17014
Matériaux	TTMT	233.89	1.08	0.46	67284
Immobilier	TTRE	288.83	2.38	0.83	4383
Télécoms	TTTS	126.76	0.92	0.73	2750
Sev. collect.	TTUT	227.37	-0.13	-0.06	3743
Métaux/minerals	TTMN	790.54	5.27	0.67	8480

TSX CROISSANCE

TSX Venture	JX	692.00	-1.11	-0.16	76565
-------------	----	--------	-------	-------	-------

ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE

Alim. Couche-Tard	ATD.B	46.75	1.41	3.11	590
Canadian Tire	CTC.A	128.11	1.67	1.32	206
Cogeco	CCA	64.66	1.01	1.59	47
Corus	CJR.B	17.79	0.02	0.11	97
Groupe TVA	TVA.B	4.95	-0.01	-0.20	4
Jean Coutu	PJC.A	23.01	0.40	1.77	323
Loblav	L	63.38	0.59	0.94	573
Magna	MG	67.36	0.46	0.69	789
Metro	MRU	35.67	1.04	3.00	1009
Quebecor	QBR.B	31.22	-0.22	-0.70	209
Rona	RON	16.43	0.46	2.88	277
Saputo	SAP	34.56	0.00	0.00	306
Shaw	SJR.B	26.69	0.04	0.15	652
Shoppers Drug Mart	SC	60.83	0.00	0.00	0
Tim Hortons	THI	99.00	0.00	0.00	0
Transat A.T.	TRZ.B	7.20	-0.08	-1.10	44
Yellow Media	Y	19.36	-0.57	-2.86	92

ÉNERGIE

Cameco	CCO	20.65	0.08	0.39	540
Canadian Natural	CNQ	37.80	-0.49	-1.28	1827
Canadian Oil Sands	COS	11.09	-0.30	-2.63	1934
Enbridge	ENB	60.44	-0.60	-0.98	992
EnCana	ECA	16.50	0.20	1.23	1688
Enbridge	ERF	12.71	-0.35	-2.68	892
Pengrowth Energy	PGF	3.66	-0.08	-2.14	963
Pétrolière Impériale	IMO	48.83	-0.35	-0.71	384
Suncor Energy	SU	36.30	0.06	0.17	1717
Talisman Energy	TLM	9.67	0.00	0.00	0
TransCanada	TRP	53.61	0.12	0.22	728
Valener	VNR	16.98	0.29	1.74	44

FINANCIÈRES

B. CIBC	CM	94.62	-0.17	-0.18	763
B. de Montréal	BMO	77.48	-0.14	-0.18	1031
B. Laurentienne	LB	48.11	-0.14	-0.29	22
B. Nationale	NA	49.16	0.19	0.39	510
B. Royale	RY	78.88	0.44	0.56	1399
B. Scotia	BNS	65.17	0.08	0.12	956
B. TD	TD	55.48	0.14	0.25	1679
Brookfield Asset	BAM.A	43.69	0.37	0.85	926
Cominar Real	CUF.UN	18.58	0.15	0.81	167
Corp. Fin. Power	PWF	36.42	0.34	0.94	188
Fin. Manuvie	MFC	22.91	-0.01	-0.04	2422
Fin. Sun Life	SLF	40.49	-0.14	-0.34	1372
Great-West Lifeco	GWO	36.50	0.26	0.72	362
Industrielle All.	IAG	42.97	0.22	0.51	96
Power Corporation	POW	32.45	0.24	0.75	300
TMX	X	52.94	0.16	0.30	89

INDUSTRIELLES

Air Canada	AC	12.54	-0.10	-0.79	2196
Bombardier	BBD.B	2.68	0.13	5.10	8034
CAE	CAE	15.23	0.19	1.26	289
Canadien Pacifique	CP	213.95	-0.31	-0.14	576
Chemin de fer CN	CNR	73.57	-0.54	-0.73	2377
SNC-Lavalin	SNC	43.78	0.42	0.97	309
Transcontinental	TCLA	18.41	-0.25	-1.34	119
TransForce	TFI	27.71	0.52	1.91	178

ENTREPRISES DE MATÉRIAUX

Agrium	AGU	128.94	0.60	0.47	152
Barrick Gold	ABX	15.81	-0.03	-0.19	2301
Goldcorp	G	23.49	0.25	1.08	2679
Kinross Gold	K	3.03	-0.02	-0.66	16320
Mines Agnico-Eagle	AEM	40.75	-0.08	-0.20	924
Potash	POT	38.73	0.14	0.36	866
Teck Resources	TCK.B	16.74	-0.13	-0.77	1619

SERVICES PUBLICS

Fortis	FTS	38.34	-0.09	-0.23	287
TransAlta	TA	11.09	0.05	0.45	691

TECHNOLOGIE

BlackBerry	BB	12.39	0.11	0.90	1472
CGI	GIB.A	51.95	0.65	1.27	660

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BCE	BCE	53.24	0.33	0.62	909
Bell Aliant	BA	31.66	0.00	0.00	0
Rogers	RCL.B	42.77	0.31	0.73	795
Telus	T	41.54	-0.07	-0.17	640

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

iShares DEX	XBB	31.61	0.03	0.09	53
iShares MSCI	XEM	28.94	0.38	1.33	7
iShares MSCI EMU	EZU	40.67	0.84	2.11	3019
iShares S&P 500	XSP	24.56	0.26	1.07	250
iShares S&P/TSX	XIC	23.87	0.10	0.42	110

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

ELEMENT FINANCIAL	EFN	18.00	0.72	4.17	3585
ELDORADO GOLD CORP	ELD	6.20	0.00	0.00	3398
GDI	GIB.A	18.50	2.50	15.63	3051
GOLDCORP INC	G	23.49	0.25	1.08	2679
HB NYMEX NG BEAR	HND	8.79	-0.45	-4.87	2632
HB NYMEX CL BULL	HOU	10.16	-0.09	-0.88	2532
PACIFIC RUBIALES	PRE	6.01	0.02	0.33	2502
MANULIFE FINANCIAL	MFC	22.91	-0.01	-0.04	2422
CANADIAN NATIONAL	CNR	73.57	-0.54	-0.73	2377
BARRICK GOLD CORP	ABX	15.81	-0.03	-0.19	2301

LES GAGNANTS EN %

GDI	18.50	2.50	15.63	3051	
DXH MEDIA LTD	DXH.B	9.40	0.90	10.59	1576
INFORMATION	ISV	15.39	1.01	7.02	175
AMAYA INC	AYA	32.63	2.04	6.67	1285
GILDAN ACTIVEWEAR	GIL	39.36	2.25	6.06	1411
SILVER STANDARD	SSO	7.83	0.36	4.82	825
INTERFOR CORP	IFP	18.42	0.82	4.66	397
STANTEC INC	STN	34.52	1.53	4.64	248
FAIRFAX INDIA	FIH.U	12.50	0.52	4.34	101
ELEMENT FINANCIAL	EFN	18.00	0.72	4.17	3585

LES PERDANTS EN %

JUST ENERGY GROUP	JE	6.25	-0.42	-6.30	818
BAYTEX ENERGY CORP	BTE	20.32	-1.13	-5.27	1540
HB NYMEX NG BEAR	HND	8.79	-0.45	-4.87	2632
ENSIGN ENERGY	ESI	11.31	-0.56	-4.72	481
SHAWCOR LTD	SCL	35.97	-1.74	-4.61	305
CANYON SERVICES	FRC	6.98	-0.32	-4.38	225
KELT EXPLORATIONS	KEL	8.64	-0.37	-4.11	403
HORIZONS BETAPRO	HVU	5.19	-0.22	-4.07	1196
PAREX RESOURCES	PXR	9.88	-0.37	-3.61	534
CHORUS AVIATION	CHR.B	5.89	-0.22	-3.60	1225

LES GAGNANTS EN \$

VALEANT	VRX	267.35	4.01	1.52	336
GDI	GIB.A	18.50	2.50	15.63	3051
GILDAN ACTIVEWEAR	GIL	39.36	2.25	6.06	1411
WESTON GEORGE LTD	WN	102.08	2.17	2.17	109
AMAYA INC	AYA	32.63	2.04	6.67	1285
CANADIAN TIRE CORP	CTC.A	128.11	1.67	1.32	206
STANTEC INC	STN	34.52	1.53	4.64	248
ALIMENTATION	ATD.B	46.75	1.41	3.11	590
METRO INC	MRU	35.67	1.04	3.00	1009
INFORMATION	ISV	15.39	1.01	7.02	175

LES PERDANTS EN \$

SHAWCOR LTD	SCL	35.97	-1.74	-4.61	305
BAYTEX ENERGY CORP	BTE	20.32	-1.13	-5.27	1540
PARAMOUNT RES LTD	POK	30.35	-0.80	-2.57	213
PRAIRIESKY ROYALTY	PSK	32.43	-0.73	-2.20	398
PENBINA PIPELINE	PPL	40.30	-0.62	-1.52	503
ENBRIDGE INC	ENB	60.44	-0.60	-0.98	992
HUDSONS BAY CO	HBC	26.48	-0.59	-2.18	321
ENSIGN ENERGY	ESI	11.31	-0.56	-4.72	481
CANADIAN NATIONAL	CNR	73.57	-0.54	-0.73	2377
VERMILION ENERGY	VET	55.07	-0.53	-0.95	350

Consultez toutes les cotes boursières sur www.decisionplus.com

INDICES QUÉBÉCOIS

Indice	Fermature	var. pts	var. %
IQ30	2262,90	+24,61	+1,10
IQ120	2245,07	+20,26	+0,91

L'Est progresse, l'Ouest recule

Les prévisions économiques de la Conférence Board du Canada pointent vers un fort renversement de tendance à travers le pays en matière de croissance, avec l'Ouest en recul et l'Est en progression.

Ainsi, après avoir mené le bal durant plusieurs années, les villes de Calgary et Edmonton devraient connaître une récession en 2015 à la suite de l'effondrement du prix du pétrole et celles de Regina et Saskatoon en souffriront également, mais dans une moindre mesure.

ÉCONOMIE

SOCIOFINANCEMENT

Les entreprises en démarrage ont leurs règles de dispense

GÉRARD BÉRUBÉ

Six autorités en valeurs mobilières, dont celle au Québec, ont publié jeudi leurs règles de dispense pour les entreprises en démarrage désirent recourir au financement participatif.

Les règles, en vigueur jusqu'au 13 mai 2020, concernent la dispense de prospectus pour les entreprises en démarrage souhaitant réunir des capitaux sous forme de sociofinancement et la dispense d'inscription à titre de courtier pour les personnes souhaitant exploiter un portail de financement. On prend soin d'ajouter que les courtiers déjà inscrits «peuvent exploiter des portails de financement pour faciliter des placements par financement participatif des entreprises en démarrage à condition de respecter leurs obligations relatives à l'inscription, y compris l'obligation de vérifier la convenance au client».

Pour se prévaloir de ces dispenses, l'émetteur doit respecter une série de conditions. Parmi celles s'appliquant au Québec :

- l'émetteur place des titres admissibles émis par lui en se servant d'un portail de financement en ligne;
- il place les titres admissibles au moyen d'un document d'offre établi dans la forme prévue et disponible sur le portail de financement en ligne;
- le groupe de l'émetteur ne

peut réunir un total de plus de 250 000\$ par placement ni effectuer plus de deux placements par financement participatif d'une entreprise en démarrage par année civile;

- personne ne peut investir plus de 1500\$ par placement;
- le placement peut rester ouvert au maximum 90 jours.

L'avis 45-316 stipule aussi que «les titres admissibles font l'objet d'un délai de conservation indéfini et ne peuvent être revendus que sous le régime d'une autre dispense de prospectus, au moyen d'un prospectus ou après un délai de quatre mois suivant le moment où l'émetteur devient émetteur assujéti».

«Nous estimons que le financement participatif est un mode de financement intéressant pour les entreprises en démarrage. Ce régime répond aux besoins et aux enjeux de la microcapitalisation qui sont, de par leur nature, plus locaux, et parfois propres à certains secteurs d'activité. Chaque membre des Autorités canadiennes en valeurs mobilières [ACVM] a ainsi pu considérer les caractéristiques de son propre marché et choisir d'adhérer ou non à ce régime», a déclaré Louis Morisset, président des ACVM et p.-d.g. de l'Autorité des marchés financiers.

Cet encadrement s'insère au sein du projet de règlement 45-108 sur le financement participatif rendu public en mars 2014.

Le Devoir



Un échange entre les anciens premiers ministres du Québec Jean Charest (à droite) et Pierre Marc Johnson (à gauche) et l'ancien ambassadeur canadien Raymond Chrétien. Les trois hommes, invités à partager leurs opinions sur les perspectives de développement en Asie, ne se sont pas fait prier pour parler de libre-échange entre le Canada et l'Europe.

LIBRE-ÉCHANGE AVEC L'EUROPE

« Le temps joue contre nous »

Il faut expliquer l'entente aux Européens, dit Jean Charest ; et être prêt à discuter de compromis, ajoute Pierre Marc Johnson

ÉRIC DESROSIERS

Le Canada doit être prêt à recevoir de l'Europe des demandes de modification de leur nouveau traité de libre-échange, pense Jean Charest, mais il devrait pour le moment redoubler d'effort dans l'explication et la promotion de l'entente existante.

«Je suis préoccupé», a déclaré jeudi au Devoir l'ancien premier ministre québécois à propos de la tournure que prend le débat sur l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne de l'autre côté de l'Atlantique.

L'un des principaux initiateurs du projet, Jean Charest perçoit encore pour le moment «un appui assez général» des Européens, mais matiné d'un «questionnement sur certaines dispositions de l'entente», notamment sur son fameux mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) permettant aux premiers de poursuivre les seconds devant des tribunaux ad hoc d'experts s'ils se sentent lésés.

Jean Charest craint que cette contestation ne fasse traîner le processus de ratification de l'entente signée l'automne dernier. «Le temps est un facteur qui joue contre nous. Il peut toujours survenir des imprévus», a-t-il fait valoir en marge d'un petit-déjeuner-bénéfice organisé en faveur de Relations publiques sans frontières, un organisme québécois offrant aux pays en développement l'aide bénévole de professionnels en communication.

Pour le moment, la priorité devrait être d'expliquer et de vendre l'AECG aux Européens, dit-il. «Il faut que le Canada fasse un blitz pour aller appuyer l'entente. On ne peut pas tenir pour acquis qu'une

fois signé, ça va se faire tout seul.»

L'ancien premier ministre croit qu'on ne devrait pas fermer la porte aux Européens s'ils réclament malgré tout des amendements à l'entente, surtout que cette dernière comprend des dispositions permettant de répondre à certaines demandes, comme l'ajout au RDIE d'un mécanisme d'appel. «Ultimement, si on arrive à une autre étape où il faut faire des compromis, on verra à ce moment-là. On n'est pas rendus là.»

Le temps est venu, croit Johnson

Invité jeudi à la même tribune que Jean Charest, le négociateur pour le Québec à l'AECG, Pierre Marc Johnson, croit pour sa part «qu'au-delà des signolages juridiques», le temps de discuter de possibles aménagements à l'intérieur de l'AECG est bel et bien arrivé. «Si la Commission européenne arrive avec des propositions qui permettent de bâtir quelque chose autour du texte existant pour répondre à certaines des préoccupations, je pense qu'il faudra que le Canada soit attentif. Et je vous dirais qu'on est peut-être rendus à cette étape-là sur le plan des pourparlers», a-t-il déclaré au Devoir.

Mais encore faut-il que les

Européens conviennent entre eux d'une position commune, dit-il. L'ancien premier ministre péquiste estime à son tour qu'ils ont jusqu'à présent surtout entendu les opposants à l'accord et que «beaucoup de désinformation a été faite». Si une clarification de la situation ne suffit pas, ce sera à «la Commission européenne de faire son boulot, de consulter son monde et, une fois dégagée une possibilité de mandat, je présume que les [représentants des deux parties à l'entente] se remettront à se parler.»

Où est le Canada en Asie?

Principalement invité, pour sa conférence, à parler des perspectives en Asie, Jean Charest a lancé plusieurs piques à l'égard de la politique économique internationale du Canada.

Reprenant à son compte le commentaire d'un expert, il a fait valoir que le repositionnement du cœur de l'économie mondiale vers l'Asie est «l'événement économique le plus important depuis l'invention du capitalisme». Or, il a fallu une bonne quinzaine d'années au Canada et à la Chine seulement pour en arriver à convenir d'un modeste accord sur l'investissement, déplore-t-il. «C'est beaucoup trop long. Il

nous faudrait un accord de libre-échange.» Quant au climat d'investissement au Canada, les Chinois ont retenu de leurs dernières expériences qu'il était devenu plus «hostile» à leur égard.

L'ancien premier ministre, aujourd'hui associé à la firme d'avocats McCarthy Tétrault, ne comprend pas non plus pourquoi le Canada a suivi aveuglément la décision de Washington de boycotter la nouvelle banque de développement internationale récemment mise sur pied par la Chine. «On se retrouve aujourd'hui avec seulement trois pays qui n'en font pas partie: les États-Unis, le Japon et le Canada. Le Canada là-dedans n'est nulle part. C'est comme si on avait travaillé très fort pour être le moins pertinent possible.»

S'il avait eu plus de temps, Jean Charest aurait aussi voulu parler de l'Inde, avec laquelle le Canada a l'avantage d'avoir en commun la langue anglaise. «On a ensemble un projet de libre-échange, mais je n'ai pas l'impression que ces négociations sont prises très au sérieux. C'est malheureux parce que le pays est promis à une très forte croissance les prochaines années.»

Le Devoir

La Financière Power affiche un bénéfice en forte hausse

Toronto — La Corporation Financière Power a affiché jeudi un bénéfice du premier trimestre en hausse de 22% grâce à la croissance du bénéfice d'exploitation de ses trois principales sociétés affiliées.

La société de gestion et de portefeuille diversifiée, qui tenait jeudi l'assemblée annuelle de ses actionnaires à Toronto, a fait état d'un bénéfice net de 573 millions, soit 80¢ par action, pour le trimestre clos le 31 mars. Ce résultat se compare à un bénéfice de 467 millions, ou 66¢ par action, pour la même période l'an dernier.

Chacune des trois principales sociétés affiliées de la Financière Power — incluant Great-West Lifeco et la Financière IGM, dans lesquelles elle détient des participations majoritaires — ont contribué aux gains du plus récent trimestre. La Financière Power détient aussi une participation de 50% dans Parjointco N.V., qui détient elle-même environ 55,5% de Pargesa Holding SA.

Great-West a affiché un bénéfice net de 700 millions, ou 70¢ par action, en hausse par rapport à celui de 587 millions, ou 59¢ par action, au même trimestre en 2014. Sa contribution au bénéfice d'exploitation de la Financière Power s'est élevée à 493 millions, comparativement à 393 millions un an plus tôt.

La Société Financière IGM a pour sa part réalisé un bénéfice net de 200 millions, soit 80¢ par action, comparativement à celui de 194 millions,

ou 77¢ par action, de la même période l'an dernier. Elle a contribué au bénéfice de la Financière Power à hauteur de 119 millions, comparativement à 116 millions l'an dernier.

Enfin, la contribution de Pargesa au bénéfice du plus récent trimestre de la Financière Power s'est élevée à 19 millions, une performance qui renverse la perte de 17 millions qu'elle lui avait imposée un an plus tôt.

La Financière Power est la principale filiale de Power Corporation du Canada qui, par l'entremise d'autres filiales, détient une participation de 33% dans La Presse canadienne.

La Presse canadienne

Valener améliore ses résultats au deuxième trimestre

Valener a dévoilé jeudi un bénéfice net de 32,3 millions, soit 89¢ par action, au deuxième trimestre, comparativement à 29,1 millions ou 77¢ par action l'an dernier. Le bénéfice net récurrent attribuable aux associés de Gaz Métro s'établit à 143,7 millions, en hausse de 11,2 millions ou 8,5% comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net de Gaz Métro s'établit à 114,2 millions, en hausse de 4,1 millions.

La Presse canadienne

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2015-05-13

649 03 16 24 20 compl. 01 09 30 11 compl. 40 41 48 31 48 49

Prochain gros lot (approx.) : 7 000 000 \$

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$

59353711-01

Extra 3440279

MAX + MAXMILLIONS

Ce soir, 50 MILLIONS \$ + 25 LOTS DE 1 MILLION \$ (approx.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Sophie DOWNS

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES • COUPLES

25 ANS D'EXPÉRIENCE

514 • 861-0630

VIEUX-MONTRÉAL

ÉDITORIAL

GOUVERNEMENT HARPER

Jamais repentant

Khadr, GRC, réécriture rétroactive des lois..., il faut bien les lier ensemble, ces dossiers disparates, tant ils relèvent de la même instrumentalisation de la loi et de l'ordre contraire aux devoirs démocratiques les plus élémentaires. Le gouvernement Harper, qui ne cesse d'en rajouter, est dangereux.

Combien de contre-pouvoirs faut-il pour arriver à contrôler le gouvernement conservateur qui sévit à Ottawa? Jusqu'où le sentiment d'impunité de ministres peut-il aller en démocratie? Quel abus finira par secouer l'apathie de l'électorat? Toutes ces questions venaient en tête jeudi alors qu'en 24 heures trois histoires troublantes concernant l'administration de Stephen Harper faisaient les manchettes.

La décision de la Cour suprême dans l'affaire Omar Khadr (la troisième qu'elle entend!), rendue séance tenante et après seulement 30 minutes de délibération, est une gifle pour le gouvernement. Celui-ci a décidé de faire de M. Khadr le prototype même du terroriste à casser, refusant de le reconnaître pour ce qu'il était quand il aurait lancé une grenade assassine à 15 ans: un enfant soldat. Heureusement, il y a des juges pour voir l'évidence et affirmer que M. Khadr ne peut être traité comme un contrevenant adulte. La rapidité de leur décision, une rareté! disait en soi leur désapprobation.

L'acharnement judiciaire des conservateurs envers ce jeune homme se poursuit néanmoins, même s'il a été emprisonné, et maltraité, et torturé pendant 13 ans, même si tous les jugements leur donnent tort. Khadr est le diable, il doit le rester. D'ailleurs, il faut bien nourrir les feux de l'enfer pour convaincre les Canadiens que le gouvernement Harper est un preux chevalier combattant le Mal! Pour y arriver, on s'arrange avec la police.

Ainsi, la nécessité d'un projet de loi antiterroriste s'illustre bien mieux si on en fait précéder l'étude par la projection, retenue jusque-là depuis des semaines par la Gendarmerie royale du Canada, de la vidéo de l'auteur de la fusillade du parlement, Michael Zehaf-Bibeau. La simultanéité des deux événements était un hasard, nous a-t-on dit en mars, la GRC étant indépendante du politique. Eh bien non, l'approche était bel et bien voulue, a finalement appris l'*Ottawa Citizen*. Le mélange politico-policière est toujours un dangereux glissement.

Outre de cibler injustement des individus, outre d'utiliser à des fins politiques la police, que peut-on faire de pire dans une démocratie? En réécrire les lois pour couvrir, après le fait, des infractions commises par les entités de l'État. Les conservateurs viennent de franchir le pas. Même si le gouvernement avait assuré à la commissaire à l'information du Canada, Suzanne Legault, qui gérait une demande d'accès à l'information à cet effet, que les données du registre des armes à feu ne seraient pas détruites, elles l'ont été par la GRC, avec l'approbation du gouvernement (Khadr ou registre, même haine, même obsession). Pour couvrir ce geste illégal, les conservateurs entendent maintenant modifier les dispositions qui interdisaient une telle destruction des données, passant pour ce faire par une loi budgétaire (!), en reculant dans le temps et en immunisant les fautifs.

Jamais vu, réécriture de l'histoire, précédent périlleux, rappel à tous les élus de leurs responsabilités face à ce tour de passe-passe légal..., les juristes, M^{me} Legault y comprise, ne savent plus comment mâcher leurs mots pour faire sentir leur indignation. Le premier ministre Harper et le ministre Steven Blaney, eux, n'y voyaient que banalité administrative. Hop, débat suivant!

Alors quoi? Alors on s'en retourne devant le tribunal, en Cour fédérale d'abord, qui tapera sur les doigts du gouvernement, qui ira en Cour suprême, qui ajoutera une autre gifle à toutes celles que ce gouvernement collectionne. Ça finit quand, tout ça?

LABEAUME ET IKEA

Beaux malaises

L'humoriste Martin Matte pourrait s'inspirer de l'annonce faite jeudi dans une salle de l'hôtel de ville de Québec. Celle-ci fut source de comique... et de malaises.

On comprend qu'un premier magistrat ait envie de faire un commentaire favorable lors de l'annonce de l'établissement, dans sa ville, d'une multinationale géante comme IKEA. Mais que ce même maire, pour l'accueillir, consente à travestir (en jaune et bleu, logo omniprésent, etc.) la salle de réception de l'hôtel de ville suscite chez nous un profond malaise. Car c'est là participer à une grossière entreprise de relations publiques, au sein de murs qui devraient être réservés à l'administration et à la démocratie municipales.

Le malaise prend une touche comique quand on apprend qu'IKEA n'installera qu'un comptoir de distribution qui créera... 25 emplois. En comparaison, la fermeture, en janvier, des magasins Target de Québec a mis au chômage quelque 450 personnes! La réaction de M. Labeaume? «Ce n'est pas de mes affaires. Il y a d'autres magasins en ville.»

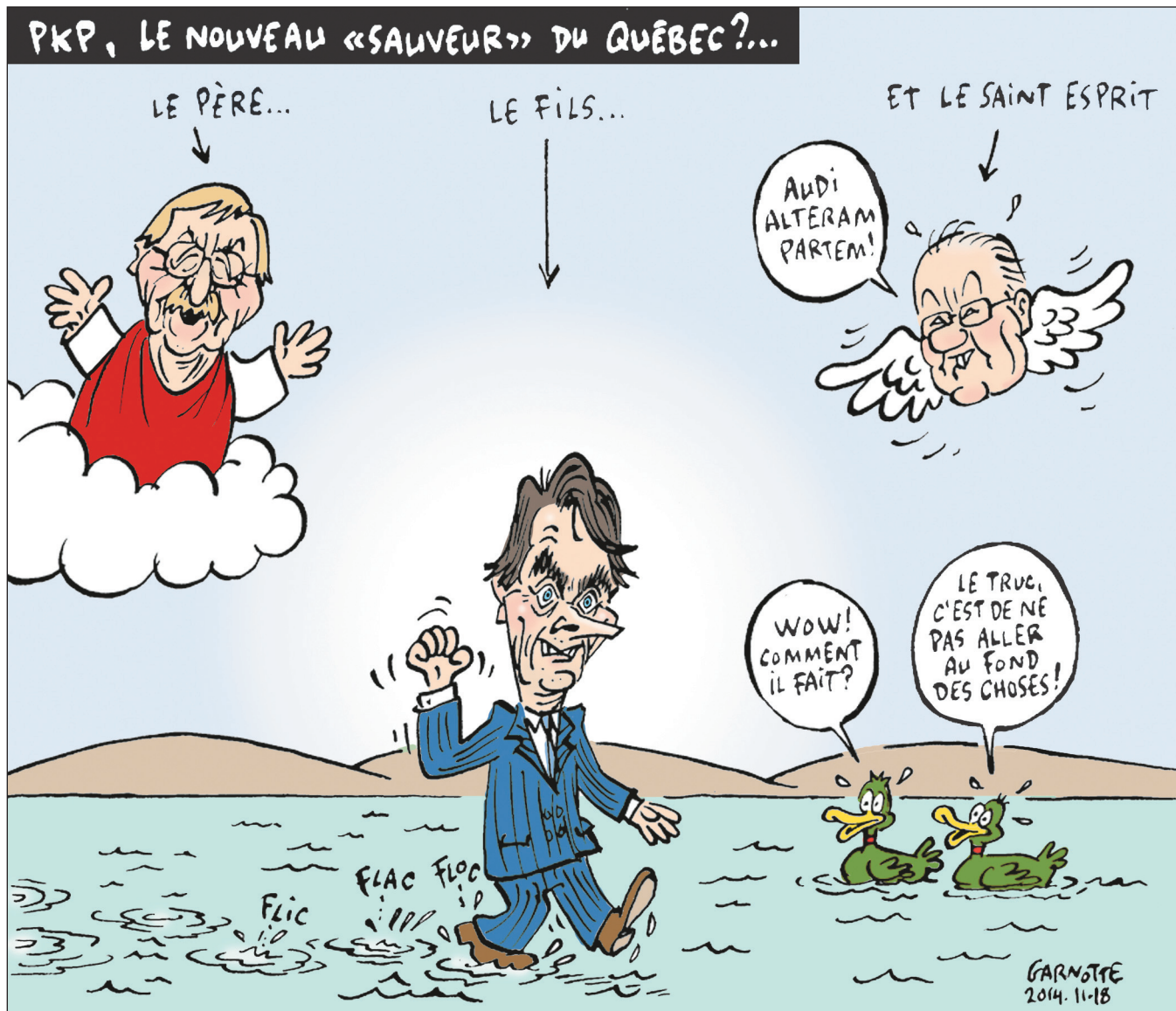
Pourquoi se muir en mascotte, donc, pour IKEA? Parce que cette marque est associée à un traumatisme, a expliqué le maire, d'une manière que n'aurait pas reniée le gourou Clothaire Rappaille. IKEA, soutint jeudi M. Labeaume, est «un symbole»: «Parce que, une année [1995], les Nordiques partent. L'année suivante, IKEA est parti. On avait l'impression qu'on n'était plus une ville importante.»

Québec aura bientôt 407 ans. Le «sort de l'Amérique» (pour reprendre le titre de Jacques Godbout) s'est décidé sur les Plaines — bien avant que celles-ci n'accueillent Madonna ou Metallica. Elle est la capitale de l'État québécois (après avoir été celle de la Nouvelle-France, du Bas-Canada et du Canada-Uni). Malgré tout cela, malgré le fait que les touristes y affluent d'abord et avant tout pour entendre l'«accent d'Amérique» et contempler son patrimoine... son maire a mal à sa ville. Il craint qu'elle ne soit plus «importante». Même si la morosité qui eut raison des Nordiques et d'IKEA il y a 20 ans a pris fin bien avant son arrivée (quand il prend le pouvoir en 2007, le taux de chômage est déjà à 5%); même si l'économie de la ville a été diversifiée par les administrations précédentes; même si la ville a été embellie avant son arrivée (et bien peu depuis qu'il y est), M. Labeaume prône une «thérapie par le gros» et ne jure que par des associations avec des gros: Red Bull, Québecor, Live Nation, et maintenant IKEA. Il a voulu un gros amphithéâtre (et au diable les petits qu'il veut démolir) et un gros gratte-ciel pour tenir la dragée haute à Montréal. Est-ce sain de développer une ville à partir d'un complexe d'infériorité? Cela ferait sûrement un bon sketch pour Martin Matte en tout cas.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



REPRISE

L E T T R E S

Les aînés et les services

Ici, sur le territoire de La Pommerai, les centres de jour pour aînés ont été abolis dès le 29 septembre dernier. Aujourd'hui, presque huit mois plus tard, seuls quelques anciens bénéficiaires de Bedford ont accès à des séances de remplacement, et ce, depuis le 26 février seulement. Des discussions sont en cours ailleurs dans les villes concernées, mais la grande majorité de nos vieillards reste encore privée de services.

Il faut aussi savoir que, malgré toute la bonne volonté et le dévouement des animateurs, ces rencontres ne se comparent en rien aux services professionnels beaucoup plus variés qu'offraient nos centres de jour puisqu'ils ne s'adressent qu'à quelques-uns seulement des ex-usagers, ceux souffrant de troubles cognitifs.

Il est clair que le CSSS a voulu se désengager de ses obligations envers nos aînés. Les mesures alternatives proposées équivalent à la privatisation d'une des thérapies qui leur étaient réservées et à l'abandon des autres. Une fois mises en place, si jamais elles le sont, ces activités reposeraient sur les épaules de bénévoles rattachés à des organismes communautaires sans budgets récurrents et à la recherche constante de subventions. Et contrairement aux administrations gouvernementales, ces groupements ne sont et ne seront redevables de leurs actions devant personne.

L'abolition des centres de jour pour aînés contrevient au mandat même de nos

centres de services de santé et de services sociaux. Ce sont nos pères et mères en fin de vie que l'on vient de larguer. Est-ce ce que nous voulons?

Michel Guibord
Sutton, le 13 mai 2015

Thierry Vandal: plus que la loterie!

Si on ne s'abuse, 9000\$ par semaine la vie durant pour un ex-président d'Hydro-Québec, en sus d'une mirobolante indemnité de départ de 450 000\$ que les tribunaux n'accordent pas absolument, c'est plus que la loterie! Pourquoi une indemnité pour un départ volontaire? Fort de l'expérience acquise au sein d'un prestigieux conseil d'administration, il n'a pas à craindre de ne pas pouvoir dénicher un emploi ou adhérer à un nouveau CA rapidement.

Légale ou pas, à supposer que le président démissionnaire âgé de 54 ans vive encore 30 ans, une rente mirifique, sauf erreur de 14 millions de dollars, suscite moralement pas mal de questions. Il s'agit tout de même de fonds publics! Octroyés après une gestion sans catastrophe à conjurer, à la faveur de formation, de structure, d'expertise et d'excellente rémunération d'Hydro-Québec. À faire retourner dans sa tombe l'illustre René Lévesque, un des grands penseurs de la société d'État! René Lévesque, un bel exemple de candidat pour l'administration publique, au moins d'autant de valeur, certes moins onéreux.

Hydro-Québec devrait inculquer à ses dirigeants ce bon principe: ne pas demander pour leur départ ce qu'Hydro peut faire pour eux, mais plutôt ce qu'ils peuvent faire pour Hydro.

André L. La Ferrière
Saint-Elzéar, le 13 mai 2015

Obligation et formalisation

«Ottawa a l'obligation de tenir compte à la fois des caractéristiques communes et spécifiques des provinces dans l'élaboration de ses politiques», selon d'anciens premiers ministres et l'actuel premier ministre du Québec. Il est donc tenu pour acquis que toutes les provinces ont des caractéristiques spécifiques. L'actuel premier ministre du Québec ajoute «que le caractère spécifique du Québec doit nécessairement être formellement reconnu». Or, il ne peut y avoir obligation sans reconnaissance formelle et la reconnaissance formelle entraîne l'obligation.

Implicitement, il s'imposerait, en toute équité, que les caractéristiques spécifiques de chaque province soient formellement reconnues, pour donner lieu à des politiques obligatoires, et non seulement celles du Québec. Le concept d'asymétrie, prôné par des constitutionnalistes, et celui de «nation», objet d'une résolution du gouvernement fédéral, ne sont pas venus à l'esprit de notre premier ministre pour évoquer un changement constitutionnel quelconque.

André Juneau
Québec, le 13 mai 2015

L I B R E O P I N I O N

CSDM: honte à vous, Madame la Présidente

YVES CHARTRAND

Surveillant de dîner, école Maisonneuve

Lettre à madame Catherine Harel Bourdon, présidente de la Commission scolaire de Montréal

Lors de la dernière réunion du conseil des commissaires de la CSDM, vous et vos collègues avez adopté à l'unanimité et sans discussion le plan d'effectifs pour l'année scolaire 2015-2016.

Nous avons tenté pendant toute la soirée avec de multiples arguments de vous convaincre de ne pas adopter ce plan qui abolirait près de 200 postes et entraînera un jeu de chaise musicale pour des centaines de personnes et qui aura comme conséquence en fin de compte de priver 200 personnes de leur travail et de leur revenu, les dernières arrivées, souvent des femmes, souvent les plus jeunes, tout en bouleversant de façon irréversible nos milieux de travail. Nous perdrons avec leur départ hâtif à la retraite, l'épuisement professionnel de ceux et celles qui restent, ou leur changement de poste, des personnes précieuses et porteuses d'une expertise pour la CSDM irremplaçable, perdue à jamais, et acquise par des années de travail auprès de leur clientèle.

Nous nous sommes succédé au micro pendant de longues minutes, conseillères pédagogiques, conseillers en orientation, conseillères en communication, cuisiniers, surveillants, etc. pour solliciter votre reconnaissance pour le travail que nous accomplissons chaque jour dans nos écoles auprès de nos enfants et de nos jeunes de «notre CSDM» dont nous étions si fiers jusqu'ici, mais que vous démanteliez à petit feu depuis des années, et à laquelle vous vous prépariez à asséner un coup fatal.

Vous nous avez écoutés, impassibles, pendant toute la soirée et alors que nous brandissions nos pancartes «*Debout avec nous*», vous avez fait comme si de rien n'était et vous avez voté pour le plan d'effectifs, répondant ainsi au diktat du gouvernement du Québec à travers ses coupes budgétaires.

Vous êtes dès lors devenus les complices consentants du massacre à la tronçonneuse de nos institutions publiques par le gouvernement libéral, institutions que des générations de Québécois et Québécoises ont pris des décennies à bâtir. Vous êtes devenus des alliés objectifs de ce gouvernement de comptables et de chirurgiens sans cœur et inhumain, au service du milieu financier, qui prépare le

départ de l'école publique de la partie de sa clientèle qui en aurait encore les moyens vers l'école privée, laissant ainsi l'école publique sans ressources au service de la population la plus défavorisée, comme c'est le cas dans le secteur de la santé ou ailleurs dans «leur société».

Nous sommes sortis la tête basse, déçus et en colère, pour retourner à la maison avec le sentiment d'avoir été trahis. Vous nous avez laissé tomber comme vous avez laissé tomber les enfants, les jeunes et les parents de la CSDM.

Vous ne nous laissez maintenant d'autre choix, après que nous vous ayons offert notre collaboration pour mieux travailler ensemble et être plus efficaces, que de retourner à une lutte syndicale traditionnelle tellement le retour à l'école que vous nous préparez pour la fin de l'été sera triste et rempli d'une colère encore plus grande.

Nous ne comprenons toujours pas pourquoi vous avez agi de la sorte, reniant ainsi les valeurs et les principes qui étaient à la base de la création de votre formation politique, le MEMO, souhaitée à l'époque notamment par les centrales syndicales. Préparez-vous à vivre un automne très chaud dans nos écoles, Madame la Présidente...

IDÉES

Les patriotes contre l'arbitraire royal

MARC CHEVRIER

Professeur de science politique à l'UQAM

Depuis quelques années déjà, le Québec célèbre en mai ses patriotes au lieu de la reine, alors qu'ailleurs au Canada, on fête toujours le « Victoria Day », par loyauté à celle qui régna sur ses sujets de l'époque des rébellions de 1837-1838 à 1901. Ça et là au Québec, quelques drapeaux tricolores claqueront au vent, des discours de Papineau enfleront des poitrines. Mais la signification de ces commémorations échappera à nombre de Québécois, qui préféreront profiter autrement d'un jour de congé.

Par ailleurs s'ouvrira bientôt à Québec un important procès, qui doit décider de la légalité des nouvelles règles de succession royale que le Parlement fédéral canadien a approuvées unilatéralement en 2013, pour mettre princesses et princes à égalité dans l'accession au trône britannique. Le Parlement aurait passé outre à la procédure d'amendement « rapatriée » en 1982 qui soumet tout changement de la charge de la reine à la règle de l'unanimité des 11 pouvoirs législatifs du pays. Toutefois, l'enjeu véritable de cette affaire est la suivante : qui est l'autorité compétente pour tout ce qui regarde la forme et les principes fondamentaux de l'État au Canada ?

Or, la célébration simultanée des patriotes et de la reine crée un curieux contraste entre des principes de l'État et de la démocratie forts différents.

Suivant l'adage bien connu, la reine régit mais ne gouverne pas. Cependant, symbole d'un pouvoir jadis absolu mais neutralisé par l'Histoire, la monarchie a servi de patron sur lequel les États de type britannique ont été conçus. Ces États naissent du serment d'allégeance que notamment les parlementaires prêtent au souverain, conformément à la pratique médiévale qui voit la Couronne nouer un lien personnel d'obligation entre le suzerain et ses vassaux. L'État ne naît pas d'une Constitution qu'un peuple s'est donnée démocratiquement, mais de la fidélité que l'élite politique jure à la plus haute autorité dans l'État.

Ensuite, dans ces États à couronne, « il ne peut y avoir de justice que sous une autorité souveraine unique, devant laquelle tous les acteurs des principaux conflits politiques doivent plaider leur cause », comme l'écrit Charles Blattberg dans *Et si nous dansions ?* En somme, même si le Canada et le Royaume-Uni confient régulièrement la sélection de leurs gouvernants à leur électoral, l'État trouve son autorité et son efficacité dans un pouvoir unique, d'où procède la justice, comme l'ordre, la paix, le bon gouvernement, le bien-être, etc.

D'où, aussi, une préférence marquée pour un exécutif puissant, sous la domination d'un premier ministre aux prérogatives dignes d'un monarque ; s'y pratique également une justice centralisée qui renvoie à une Cour suprême dotée d'une autorité incontestable fondée sur une tradition immémoriale les controverses dont le politique cherche à se soulager. Selon Joseph Cauchon, avocat éloquent du Dominion de 1867, « il faut que l'exécutif, entouré du respect et de la vénération du peuple, soit en haut » et que la démocratie soit « en bas ».

Les États à couronne reconnaissent certes aujourd'hui à leurs citoyens une grande liberté religieuse, mais répugnent à une séparation stricte



KIRSTY WIGGLESWORTH ASSOCIATED PRESS

S'ouvrira bientôt à Québec un procès qui doit décider de la légalité des nouvelles règles de succession royale que le Parlement fédéral canadien a approuvées unilatéralement en 2013, pour mettre princesses et princes à égalité dans l'accession au trône britannique.

de la religion et du politique, puisque leurs souverains, défenseurs de la foi et chefs de l'Église anglicane, gardent vivante l'idée que l'État participe du divin. Ainsi, l'État canadien soutient les groupes religieux et reconnaît la « religion » comme source de droit pour les juges. Enfin, dans ces États, la responsabilité du bien public échoit surtout au pouvoir gouvernemental, sur la capacité duquel se repose la population, absorbée dans ses affaires privées. Ce principe est illustré, même au Québec, par les monuments et les places publics qui regorgent de statues et de plaques commémoratives — sans compter les noms de routes et de « squares » — retentissant du nom de souverains, Victoria, Édouard VII, George V et VI auxquels un peuple reconnaît sa dette.

Le terme « patriotes » n'est pas une invention bas-canadienne. C'est ainsi que se désignaient les révolutionnaires américains et français dans leur combat contre l'arbitraire royal à la fin du XVIII^e siècle, et le terme parcourut même une bonne partie de l'Europe. Le vocable même de « patriotes » contient une autre idée de l'État et de la démocratie. Il implique que le bien public, la loi et les institutions sont à charge des citoyens eux-mêmes et dépendent donc de l'activité, de la vigilance et des lumières de ces derniers. Par définition, tout patriote est un défenseur, un pilier, un sociétaire, solidaire d'une œuvre commune, commencée par les générations précédentes et que les plus jeunes, por-

tant l'avenir, continueront.

L'amour anime le patriote : amour de sa patrie natale, de sa nation où s'élargissent les liens de concitoyenneté, ainsi que des lois et de la Constitution issues du peuple, d'où il tire sa fierté et qui disent sa capacité de juger par lui-même des choses politiques, sans s'en remettre à la sagesse supposée d'une dynastie ou d'une élite naturelle. Dans notre histoire, Clément Dumesnil, qui publia en 1849 des réflexions sur les « vrais principes politiques », a su cerner la notion de patriotisme ; « l'esprit public », écrit-il, est « l'amour du pays » et s'appuie sur le « devoir de chaque individu de s'immiscer » dans les affaires de la collectivité. Alors que la monarchie confère à l'État une apparence de continuité et d'autorité, les patriotes doivent sans relâche promouvoir les moyens par lesquels le peuple acquiert ses vertus politiques, l'éducation, le service militaire ou civil, l'action civique, et rappeler à la conscience publique les menaces à la liberté : la corruption, l'indolence, l'ignorance et les inégalités disproportionnées de fortune.

Aux lecteurs de juger à quels « vrais principes », puisés chez leurs « patriotes » ou sous une couronne, les Québécois adhéreront au jour devant remplacer le « Victoria Day ». Quant au procès sur les règles de succession au trône, nous verrons bien s'il confirmera l'ordre existant ou lancera un débat essentiel.

Le terme « patriotes » contient une autre idée de l'État et de la démocratie

Donner aux « soins palliatifs » un sens plus large

TERESA DELLAR

Cofondatrice et directrice générale de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île, Kirkland

Pour la plupart des gens, le terme « palliatif » est lié exclusivement à la prestation de soins non curatifs à des personnes en fin de vie, et c'est ce que nous offrons à la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île : des soins compas- sants qui permettent aux patients en phase terminale de vivre leurs derniers jours dans le confort et la dignité.

Cependant, le temps est venu de redonner à ce mot un sens plus élargi pour redéfinir ce que constituent les « soins palliatifs » à mesure que notre population vieillit et est confrontée à un plus grand nombre de maladies chroniques et mortelles.

Le sens plus élargi de « palliatif » se définit comme suit : « Qui atténue les symptômes d'une maladie sans agir sur sa cause ; qui accompagne les malades incurables, les personnes en fin de vie » (Le Petit Robert). Cette définition reconnaît que les patients atteints d'une maladie grave ont bon nombre d'autres besoins physiques, émotionnels et sociaux qui méritent une attention particulière pour rendre

« Des soins palliatifs précoces peuvent avoir des effets positifs impressionnants »

leur vie moins douloureuse ou difficile. Ils ont besoin de soins palliatifs en plus de leurs soins curatifs.

Toutefois, notre système de santé est conçu presque exclusivement pour la prestation de soins curatifs et n'offre que peu de services de soutien. En général, c'est seulement une fois que les soins curatifs sont jugés futiles que les soins palliatifs sont mis en place pour les derniers jours du patient — s'il a cette chance. Après tout, quelque 70 % des Canadiens n'y ont pas du tout accès.

La situation devrait être différente. Le modèle des soins palliatifs précoces reconnaît le besoin d'assurer un soutien non curatif aux patients dès les premiers stades de la maladie et d'augmenter les soins palliatifs offerts à mesure que la maladie progresse jusqu'au point où, à l'approche de la fin, les soins curatifs cessent pour céder la place aux soins palliatifs exclusivement.

Des soins palliatifs précoces peuvent avoir des effets positifs impressionnants. Un rapport publié dans le *New England Journal of Medicine* indique que ces soins remplissent un

« triple mandat » : un meilleur état de santé, des soins améliorés et des coûts plus faibles. Des études cliniques démontrent que l'intégration des soins palliatifs aux soins oncologiques débouche sur une amélioration considérable de la qualité de vie, notamment un taux plus faible de dépression et peut-être même une hausse du taux de survie. Les soins palliatifs aident aussi les patients à mieux comprendre leur maladie, ce qui les rend moins susceptibles de recevoir des traitements de chimiothérapie inutiles en fin de vie. En ce qui concerne les coûts, le rapport souligne que les hôpitaux offrant des services de soins palliatifs constatent une baisse dans la durée des séjours, dans le nombre de patients admis aux soins intensifs, dans les coûts des médicaments et dans les frais de laboratoire.

Il existe une demande immense en soins palliatifs, non seulement pour le bien des patients et de leurs familles, mais aussi pour assurer une meilleure utilisation des ressources en santé. La Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île offre ses soins de grande qualité gra-

tuitement aux patients. Le gouvernement du Québec nous octroie un financement équivalant à 215 \$ par lit, par jour : une économie énorme comparativement aux coûts minimaux de 1000 \$ par lit par jour dans une unité de soins intensifs d'un hôpital où les besoins spéciaux du patient mourant et de sa famille ne sont pas satisfaits. Nous sommes en mesure d'offrir nos services grâce à l'appui généreux de la collectivité.

Pour avoir une idée des économies de coûts potentielles d'une offre de soins palliatifs plus communautaire, il est possible de consulter un rapport de l'Institut canadien d'information sur la santé. Ce rapport indique que près de la moitié (45 %) des 76 000 décès annuels des suites du cancer au Canada ont lieu dans l'unité de soins intensifs d'un hôpital. Parmi tous les patients atteints d'un cancer de stade avancé admis dans un hôpital canadien, près du quart (22 %) étaient sur le SEUL diagnostic de soins palliatifs et le tiers d'entre eux ont été hospitalisés plus de 14 jours. Il s'agit là d'une prestation de soins palliatifs très chère, en plus d'être inadéquate!

Offrir davantage de soins palliatifs aux Canadiens — tant en fin de vie qu'aux premiers stades de la maladie — devrait s'inscrire dans nos politiques principales en matière de santé.

Le poulailler est en plein délire

LISE PAYETTE



Pendant que le coq en chef se pavanait devant les députés ontariens, en chantant cocorico sur tous les tons et en battant des ailes devant son propre succès, fier de lui et parlant l'anglais avec l'aisance qu'on lui connaît, faisant des ronds de jambe devant une première ministre béate d'admiration, redisant son attachement au Canada tout en le priant de songer à reconnaître un jour la « spécificité » du Québec comme s'il venait lui-même d'y penser, le coq numéro un a gonflé le torse avec satisfaction. Fier de la « nouvelle union » du Bas et du Haut-Canada, dans l'euphorie renouvelée d'une fraternité étonnante, il a souri aux anges.

Pendant qu'on se tapait mutuellement dans le dos pour bien montrer que tout l'événement scellait un rapprochement important de deux provinces, décidées à tenir tête à un premier ministre canadien qui les a tassées sans remords depuis qu'il est au pouvoir, on était en droit de se demander qui allait planter le couteau dans le dos de l'autre à la première occasion.

C'est toujours comme ça que se terminent les amitiés sincères entre l'Ontario et le Québec. La mémoire étant ce qu'elle est chez nous, le spectacle avait l'air d'innover, mais, hélas, on devrait savoir que ce sont toujours les Québécois qui ont fini avec les couteaux dans le dos par le passé. L'Ontario s'excite un peu, souhaite une petite aventure avec le Québec, puis se remet au lit avec Ottawa dès que le coq canadien s'est refait une beauté.

Et que fait le poulailler pendant que le coq en chef fait des conquêtes dans son Canada bien-aimé? En douce, il organise une vente de débarras.

Si les coqs en question nous avaient annoncé il y a une semaine qu'Hydro-Québec, la SAQ et Loto-Québec risquaient d'être vendues pour être « désétatisées » ou « privatisées », nous les aurions trouvés bien mal avisés. Les trois meilleures pondeuses de notre poulailler cédées à l'entreprise privée... allons donc! Nos meilleures poules. Celles que nous avons payées de notre sang collectif et dont nous n'accepterons jamais de nous séparer, pas plus que PKP ne veut se séparer des actions qui lui viennent de son père. Ces poules richissimes que nous payons encore aujourd'hui sont sacrées parce que nous en avons hérité de nos parents. Ça s'appelle : pas touche. Le poulailler est-il devenu fou?

Nos craintes ne sont pas inutiles pourtant. Car à regarder le fonctionnement du poulailler, même quelqu'un qui n'est pas docteur ou avocat peut très bien voir ce qui s'y passe. La pagaille tient au fait qu'il y a trop de coqs dans le poulailler. C'est une évidence. Chacun d'entre eux veut régner en maître et ils se prennent tous pour des génies authentiques. Alors pendant que le petit coq du Trésor fait le ménage à la scie mécanique et que le coq dodu renvoie le monde de la santé au diable avec un coup de bec dont il a le secret, le coq des Finances, lui, rêve d'organiser une grosse vente de débarras.

Pendant ce temps-là, le coq responsable de l'éducation des poussins a les coudees franches pour diminuer le nombre de poussins, ce qui permettra de réduire les sommes nécessaires pour instruire les poussins. Le coq de l'Environnement, pendant ce temps, peut bénéficier du tumulte du poulailler pour faire à sa tête dans tout ce qu'il touche. Le coq qui devait veiller sur les municipalités en arrache. Il est toujours dans le coin avec le bonnet d'âne. Il doit commencer à trouver le temps long, mais le coq en chef n'a pas le pardon facile.

Quant au vieux coq grognon chargé de l'ordre dans le poulailler, ça fait déjà longtemps qu'il a le bec tout abimé, les joues creuses et les ailes pendantes. Il va probablement faire bientôt lui-même faire partie de la vente de débarras, c'est inévitable. A moins que, charmé par la réception que son coq en chef a reçue en Ontario, il fasse le choix d'y tenter sa chance lui-même à la prochaine élection. Finir en Ontario, ce serait peut-être pour lui une belle fin de carrière.

Dans tout ce brouhaha, peut-on envisager sérieusement de se départir des poules pondeuses que nous avons dorlotées depuis si longtemps? Jamais de la vie. Elles sont essentielles à notre santé financière et pas question de laisser n'importe qui mettre la main dessus.

En fait, regardons les choses en face. Si un coq tout énervé ose parler de la vente de débarras de nos trésors nationaux, il nous appartiendra à nous tous de dire haut et fort, surtout très fort, que nous ne sommes pas d'accord. Pas question de laisser le poulailler dilapider nos richesses.

Avez-vous voté pour ça à la dernière élection? Avez-vous entendu qu'un candidat quel que part parlait de la vente d'Hydro-Québec ou de quelque autre fleuron de notre patrimoine? Faites-nous savoir de qui il s'agit. Ce sera rendre service à toute la population québécoise, qui fera un grand ménage dans ses choix la prochaine fois. Les coqs, en fait, ils ont déjà fait assez de dommages.

ACTUALITÉS

Harcèlement
judiciaireMANON
CORNELLIER
à Ottawa

Et vlan! Pour la troisième fois en 10 ans, la Cour suprême a éconduit le gouvernement fédéral dans une cause l'opposant à Omar Khadr. Dans une décision rendue jeudi et, fait rare, aussitôt l'audience terminée, les neuf juges ont confirmé ce que tous les juristes répètent depuis des lustres. Fait prisonnier à l'âge de 15 ans, Omar Khadr ne peut être traité comme un détenu adulte. Sa peine doit bel et bien être considérée comme une peine pour adolescent.

Cette gifle survient une semaine après celle infligée par la Cour d'appel de l'Alberta qui a accordé à Omar Khadr une libération sous caution. Deux soufflets en deux semaines, voilà de quoi faire rougir Ottawa de honte.

Depuis le début de cette saga qui a démarré en 2002 en Afghanistan, les Américains et les Canadiens ont toujours refusé de reconnaître que le jeune Khadr était un enfant-soldat avec les obligations qui en découlent en vertu des conventions internationales signées par le Canada.

Dès son arrivée à Guantánamo en octobre 2002, Omar Khadr a été détenu parmi les adultes au lieu d'être placé parmi les autres adolescents capturés. Il a ensuite été traité comme un adulte devant les tribunaux militaires, et même accusé de complicité avec ceux-là mêmes qui l'avaient transplanté en Afghanistan à l'âge de 11 ans.

Le Canada n'a jamais protesté. Au contraire! Quelques mois après son arrivée à Guantánamo, des agents de la GRC et du SCRS ont débarqué pour l'interroger. Ils ont procédé même s'ils savaient qu'on le privait délibérément de sommeil. Ils ont ensuite partagé l'information ainsi obtenue avec leurs homologues américains.

Cette visite a provoqué la première bataille juridique entre le gouvernement canadien et Omar Khadr, une bagarre qu'Ottawa a perdue. En 2005, la Cour fédérale a conclu que les agents avaient agi illégalement en échangeant l'information en question avec les Américains. En 2008, la Cour suprême a confirmé ce jugement.

En 2009, la Cour d'appel fédérale a conclu que le gouvernement canadien avait porté atteinte aux droits fondamentaux d'Omar Khadr en permettant à ses agents d'interroger le jeune homme alors qu'ils le savaient victime de mauvais traitements. Elle a ordonné au gouvernement de se démenier pour le rapatrier. La Cour suprême a elle aussi reconnu elle que les droits d'Omar Khadr avaient été violés, mais n'est pas allée jusqu'à ordonner son rapatriement.

La cause tranchée jeudi est tout aussi représentative de la mauvaise foi du gouvernement fédéral à l'endroit d'Omar Khadr, incarcéré depuis son rapatriement dans un pénitencier fédéral.

Cette affaire commence en 2013 quand ses avocats déposent une requête pour le faire transférer dans une prison provinciale sous prétexte qu'il purge une peine pour adolescent. Le juge de première instance rejette cette demande, mais la Cour d'appel de l'Alberta donne raison au jeune homme, une décision qu'Ottawa s'empresse de contester devant la Cour suprême.

Pour bien comprendre, il faut faire un pas en arrière. En 2010, Khadr a été condamné à huit ans de prison après avoir plaidé coupable à cinq chefs d'accusation, dont le plus grave, celui de meurtre au premier degré. Les avocats fédéraux ont tenté de persuader la Cour jeudi qu'il s'agissait de cinq peines concurrentes, dont certaines équivalent à une peine pour adulte. C'était faire fi du fait que les tribunaux militaires américains ne prévoient pas de peines concurrentes pour des crimes multiples. Ils n'imposent qu'une peine unique.

Accepter la logique tordue d'Ottawa aurait voulu dire que Khadr a reçu une peine pour mineur dans le cas de l'accusation la plus grave, celle de meurtre, et des sentences pour adulte dans les autres. Malgré le scepticisme évident de plusieurs juges, la procureure fédérale s'est accrochée à son argument, car sans peine pour adulte, Omar Khadr n'a pas sa place dans un pénitencier fédéral.

Le gouvernement n'a jamais accepté le concept d'enfant-soldat, surtout dans le cas d'un adolescent. Sa vision de la justice est punitive et laisse bien peu de place à la réhabilitation. Son acharnement judiciaire contre Omar Khadr servait aussi ses intérêts politiques. Fils d'un proche d'Oussama Ben Laden, le jeune Khadr était la prise idéale pour promouvoir un discours antiterroriste musclé. Mais le pion vient de mettre le roi en échec. Encore une fois. Et ce pourrait ne pas être la dernière.

mcornellier@ledevoir.com

KHADR

SUITE DE LA PAGE 1

peine comme étant équivalente à cinq peines distinctes concurrentes de huit ans chacune, dont certaines étaient des peines pour adultes. Une interprétation qui a mené à l'emprisonnement de M. Khadr dans un pénitencier fédéral plutôt qu'une prison provinciale.

Dans l'immédiat, la décision du plus haut tribunal du pays a peu d'impact sur M. Khadr, qui a obtenu une libération conditionnelle la semaine dernière. Le jeune homme de 28 ans vit depuis chez son avocat, en Alberta, en attendant que soit traité l'appel de sa condamnation devant la justice militaire américaine. Ottawa a cependant porté appel la décision du tribunal albertain de permettre sa remise en liberté.

« Il y a un impact symbolique et un impact concret à cette décision », explique la titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la justice internationale pénale et les droits fondamentaux, l'avocate Fannie Lafontaine. « Le fait qu'il soit traité comme adolescent revêt un caractère symbolique qu'il ne faut pas minimiser. L'autre aspect, c'est le lieu de sa détention s'il retourne en prison », précise celle qui représentait Amnistie internationale lors du procès.

Si jamais Omar Khadr en venait à retourner derrière les barreaux à la suite d'un nouveau rebondissement dans sa bataille judiciaire, ce serait dans un centre de détention provincial, où les criminels condamnés à un emprisonnement de moins de deux ans purgent leur peine, plutôt qu'un pénitencier fédéral.

Cette victoire est la troisième gifle que sert la Cour suprême au gouvernement canadien pour sa gestion du dossier Khadr. En 2008, le tribunal tranchait que de hauts placés avaient agi illégalement en partageant des renseignements secrets au sujet de M. Khadr avec le gouvernement américain. Deux ans plus tard, la même cour reconnaissait qu'Ottawa avait violé les droits constitutionnels du jeune homme en l'interrogeant à la base de Guantánamo tout en sachant qu'il avait été torturé.

Mais Omar Khadr n'en a pas fini avec les tribunaux. L'appel de sa libération sous caution sera entendu en Alberta, en septembre prochain, tandis que la famille du soldat américain Christopher Speer, qu'aurait tué M. Khadr en 2002, le poursuit au civil, aux États-Unis. Le jeune homme de 28 ans poursuit pour sa part au civil le gouvernement canadien pour la façon dont il a été traité toutes ces années.

Sans surprise, le ministre de la Sécurité publique Steven Blaney s'est dit déçu de la décision du tribunal. « En tout temps, nous nous concentrons sur le soutien aux victimes de crimes et la sé-

curité des Canadiens. Omar Khadr a plaidé coupable à des crimes odieux, y compris l'assassinat du sergent-infirmier de l'armée américaine Christopher Speer », a réagi le ministre dans une déclaration écrite distribuée aux médias. M. Blaney n'a pas voulu affronter les journalistes à sa sortie des Communes, préférant s'entretenir avec un concitoyen de Lévis, a-t-il prétexté depuis l'étage supérieur au foyer de la Chambre des communes, où micros et caméras l'attendaient.

Acharnement?

De l'avis de l'opposition, il serait temps que les conservateurs jettent l'éponge dans le dossier d'Omar Khadr. « Il me semble que là, ils n'ont plus le choix. Il serait temps qu'ils décrochent », a affirmé la néodémocrate Françoise Boivin. La Cour suprême a beau avoir tranché trois fois contre le fédéral, « ça n'a pas l'air d'enregistrer avec ce gouvernement-là », a critiqué la députée.

Un discours partagé par le libéral Marc Garneau, qui estime que, malgré cela, les conservateurs « ne lâcheront pas. C'est leur approche vis-à-vis de M. Khadr ». Malgré cet « autre revers », les troupes de Stephen Harper persisteront à « essayer de trouver une autre raison pour démontrer à leur base qu'ils continuent d'essayer de garder M. Khadr aussi longtemps que possible en prison ».

Le Devoir



La commissaire Suzanne Legault qualifie le geste d'Ottawa de « précédent extrêmement périlleux pour la démocratie canadienne ».

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

DÉLIT

SUITE DE LA PAGE 1

dans son projet de loi budgétaire une disposition invalidant a posteriori l'application de la Loi sur le registre des armes à feu. L'enquête de la commissaire, Suzanne Legault, devient ainsi caduque.

En entrevue avec *Le Devoir*, la commissaire Legault fulmine. « Dans notre société démocratique, est-ce conforme à la règle de droit d'éliminer rétroactivement une responsabilité civile ou criminelle sachant qu'il y a potentiellement une infraction criminelle? [...] C'est un précédent extrêmement périlleux pour la démocratie canadienne. »

Consciente que le sujet au cœur du litige — les données d'un registre démantelé — ne suscite pas nécessairement la sympathie du public, M^{me} Legault évoque d'autres enquêtes d'agents indépendants du Parlement qui ont marqué l'imaginaire : le scandale des commandites de Sheila Fraser et les appels robotisés de Marc Mayrand.

« Ce précédent nous aurait permis d'enlever rétroactivement les pouvoirs de la vérificatrice générale lorsqu'elle a enquêté sur les commandites. On aurait pu décider à la fin de sa vérification que rétroactivement, on va juste lui enlever tous ses pouvoirs [en lien avec ce programme] parce qu'on n'est pas très, très satisfait de ses conclusions. Donc l'enquête n'existe pas et n'a jamais existé. Et la responsabilité civile ou criminelle n'a jamais eu lieu. On pourrait décider que s'il y a une enquête relative à une fraude électorale, rétroactivement, les dispositions ne s'appliquent pas! C'est ça, l'impact d'un précédent comme celui-là. »

Par courriel au *Devoir*, Sheila Fraser a dit endosser la comparaison. « Je suis d'accord avec la commissaire que nous devons

être inquiets lorsqu'on voit le gouvernement empêcher le travail d'un agent du Parlement. »

Formalité

Le gouvernement a tenté de dégonfler l'affaire jeudi en présentant l'amendement législatif comme une simple formalité. « On dit qu'il y a un loophole [échappatoire] dans la Loi sur l'information qui doit être clarifié, et c'est la seule chose que ce projet de loi fait. C'est essentiel de mettre fin à ce débat », a déclaré le premier ministre Stephen Harper, qui se trouvait à Windsor.

Le ministre de la Sécurité publique, Steven Blaney, fait valoir que cet amendement a pour but d'empêcher que le registre des armes d'épaule ressuscite grâce à une demande d'accès à l'information. « Le gouvernement du Ca-

« Chaque parlementaire devra se regarder dans le miroir avant de voter ce projet de loi »

nada et le Parlement ont mis fin au registre coûteux et inefficace des armes à feu. Nous nous attendons donc à ce que les agences appliquent la décision du Parlement. » Il a été impossible de parler à Bill Clennett jeudi pour savoir si telle avait été son intention.

Plusieurs spécialistes consultés estiment que le registre des armes à feu est presque accessible dans cette histoire. « C'est toujours alarmant quand le gouvernement applique une loi rétroactivement, et c'est encore plus alarmant quand il le fait pour effacer ses traces », lance Peter Russell, professeur en sciences politiques à l'Université de Toronto et spécialiste des questions de gouvernance. Les lois rétroactives existent et sont possibles, concède-t-il, mais « c'est très rare. Il y a une grande résistance dans le monde démocratique, je veux dire le monde dé-

mocratique convenable, d'avoir recours à des lois rétroactives ».

Donald Savoie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en administration publique et en gouvernance à l'Université de Moncton, s'inquiète aussi. « On ne devrait pas accepter qu'un gouvernement puisse déposer une loi pour s'éviter un problème. C'est réécrire l'histoire avant que l'histoire n'ait eu lieu. [...] Ça lui permet de choisir les dossiers dans lesquels il est imputable. »

Les partis d'opposition étaient furieux. La critique néodémocrate en matière de sécurité publique, Rosane Doré Lefebvre, qualifie le geste d'« extrêmement grave ». « La GRC a commis un acte illégal et au lieu d'agir en conséquence, ils décident d'appliquer la loi de façon rétroactive. C'est grave la façon dont ils se couvrent face à ces problèmes-là. »

En Chambre, le critique libéral Wayne Easter, ancien ministre de la Sécurité publique, a demandé si c'est le ministre Blaney qui avait autorisé la GRC à détruire les données avant la fin du litige. « [Les conservateurs] tentent maintenant de se protéger en apportant des changements par l'entremise du projet de loi budgétaire pour masquer leur geste illégal. Qui cette dissimulation vise-t-elle à protéger? La GRC, le ministre ou les deux? »

Cette disposition a été insérée dans le projet de loi budgétaire C-59 déposé jeudi dernier. Elle fait donc l'objet d'un vote de confiance. Mais la commissaire Legault estime que le gouvernement a tout le loisir d'amender C-59 pour en retirer les deux paragraphes controversés. « Chaque parlementaire devra se regarder dans le miroir avant de voter ce projet de loi », dit-elle.

Avec Marie Vastel
Le Devoir

MAD MAX

SUITE DE LA PAGE 1

remis le projet aux calendes grecques. Ajoutez un Mel Gibson devenu alcoolique, incontrôlable, tenant des discours antisémites par-dessus le marché. « Il était un homme très bien, vous savez », se désole George Miller.

Il fut question de remplacer l'acteur australien (de délai en délai, Gibson prenait de l'âge en plus) par Heath Ledger, lequel fut emporté par une surdose. Puis Tom Hardy s'imposa parmi une poignée d'interprètes pressentis. Mais avant le tournage, le désert d'Australie, inondé par des pluies diluviennes, devint verdoyant, obligeant l'équipe à tout remballer. Le plateau démenagea dans le désert de Namibie, en Afrique. D'autres cinéastes abandonnent de guerre lasse ce qui se profile comme un film maudit. Il se cramponna.

D'où le sourire cannois de George Miller, à l'heure de lancer enfin sa superproduction d'action. « Me demander si j'envisage d'en tourner un autre, c'est l'équivalent de parler future naissance à une femme qui vient juste d'accoucher d'un très gros bébé. »

Vraies cascades

Dans *Mad Max: Fury Road*, le paysage désertique est cette fois en manque d'eau. Des humains miséreux et des semi-zombies souffrent et meurent sous le joug d'un monstre au masque de fer qui daigne parfois ouvrir le robinet pour abreuver le peuple. Or une ancienne alliée à la main coupée, l'impératrice Furiosa (Charlize Theron) kidnappant les belles du harem du dictateur, cherche à retrouver la terre de son enfance, en roulant à tombeau ouvert avec Mad Max et un guerrier kamikaze sur une route en folie. Des engins délirants se percutent, capotent et explosent, en semant les cadavres.

Ça s'est joué sur de vrais véhicules, vrais décors et vraies cascades. 20% seulement des images sont numérisées.

Les acteurs, pas toujours doublés, mirent à profit leurs talents d'athlètes, pour résister sur la route à des armées de créatures à crocs, à casques, sur des perches accrochées aux carrosseries, dans la chaleur, sous les har- nais, écrasés par des engins d'acier.

Charlize Theron en a bavé. Tom Hardy dut s'accrocher à un char au bout d'une perche mobile. « C'était physiquement tellement difficile, soupirait Nicholas Hoult, interprète du guerrier zombie. Toutes ces scènes d'action... » Le tournage a duré six mois. « Et comme les véhicules bougeaient tout le temps, George Miller ne pouvait jamais me dire précisément ce qu'il avait en tête », déplore Tom Hardy.

On attendait un « pre sequel », prélude aux précédents *Mad Max*. « Mais la chronologie de la saga n'est jamais précisée, précise le cinéaste. C'est un nouvel épisode dans le même univers. »

La présence d'une héroïne avec un bras en moins, qui conduit sa cargaison d'épouses éblouissantes, laissait croire à un épisode féministe de la saga. Le terme fait sursauter Miller. « Le film féministe n'était pas au programme. » Absurdes, les post-apocalyptiques *Mad Max*? Au fil des ans, de moins en moins. « J'ai vu des déserts se transformer, déclare Charlize Theron. Je crois que si on ne met pas du nôtre, si on ne se recentre pas sur les choses essentielles, cet univers-là du « agis ou meurs », va nous rattraper. »

Le Devoir

Lire aussi · Brûlant regard sur la Shoah. Odile Tremblay a un coup de cœur pour *Le fils de Saul*, en compétition au Festival. Page B 2

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com